

*Impact prévisible de l'intégration de
l'Algérie à la zone de libre échange Union
Européenne et Organisation Mondiale du
Commerce sur la filière huile alimentaire.*

Présenté par :

Mr Nassim HACHEMI

Directeur de recherche : Mr CHEHAT .F, Docteur, Maître de conférence.

Année universitaire 2005 / 2006.

Jury : Président : Mr BEDRANI.S, Professeur agrégé. Examineurs : Mr BOUKELLA. MOURAD,
Professeur. Examineurs : M^{elle} BRABEZ. F, Docteur.

Table des matières

| | |
|---|----|
| Remerciements . . | 1 |
| .. | 3 |
| Résumé . | 5 |
| Abstract . . | 7 |
| ص غ لم . . | 9 |
| Liste des abréviations . | 11 |
| Introduction . . | 13 |
| I- PARTIE I : enjeux économiques à l'échelle mondiale . | 17 |
| I-1- Introduction . . | 17 |
| I-1-2- La culture des oléagineux . . | 18 |
| I-1-3- Technologie et procédés de fabrication des huiles alimentaires : . | 22 |
| I-1-4-.La production de graines oléagineuses et d'huiles dans le monde . | 25 |
| I-1-5-.La consommation mondiale d'huile . . | 29 |
| I-1-6-.Les cours du marché mondial de l'huile . | 30 |
| I-1-7-.Les stocks mondiaux . . | 31 |
| I-1-8- Les échanges et la part des flux . . | 32 |
| I-1-9- Le marché mondial des oléagineux et ses perspectives . . | 33 |
| I-1-10- Les tendances du marché des graines oléagineuses et des huiles alimentaires . | 34 |
| I-1-11- Les perspectives à moyen terme . | 35 |
| I-1-12- Les perspectives à long terme . | 36 |
| I-1-13- Conclusion . . | 36 |
| II-PARTIE II : Caractéristiques de la filière en Algérie . . | 39 |
| II-1 Introduction . . | 39 |
| II-1-1 Organisation et Structuration actuelles de la filière . | 40 |
| II-1-2 L'appareil de transformation existant . | 41 |

| | |
|--|-----------|
| II-1-3 Le réseau de distribution . . | 42 |
| II-1-4 Les principaux partenaires fournisseurs du pays . | 42 |
| II-1-5 Evaluation de la situation de la filière huile alimentaire . . | 44 |
| II-2 La politique d'investissement menée par l'état . . | 46 |
| II-2-1 Historique . | 47 |
| II-2-2 La politique d'investissement spécifique aux huiles alimentaires . | 50 |
| II-2-3. Les investissements de base pour le renforcement de la filière . . | 52 |
| II-3 Analyse des facteurs influant sur la filière . | 53 |
| II-3-1. Déficience ou échec de la production nationale des cultures oléagineuses ? . . | 53 |
| II-3-2. Déficience ou échec de l'outil de production industriel ? . | 55 |
| II-3-3. Déficience ou échec du système d'organisation et de gestion économique ? . | 57 |
| II-4 Conclusion . | 60 |
| III-PARTIE III : contexte d'intégration et accords en matière de commerce international . | 63 |
| III-1- Introduction . . | 63 |
| III-2- Les accords avec les différents partenaires . | 65 |
| III-3- Mode d'accèsion d'un Etat à l'OMC . | 70 |
| III-4- Impact prévisible de l'OMC sur le commerce extérieur du pays . | 70 |
| III-5- La filière dans le cadre de la zone de libre échange . . | 72 |
| III-6- Analyses des possibilités de manœuvre . | 72 |
| III-7- Analyse de l'impact du libre échange sur les politiques applicables . | 76 |
| III-8- Conclusion . | 80 |
| Conclusion générale . | 83 |
| Références bibliographiques . | 87 |
| Annexes . . | 91 |
| Annexe 01 . . | 91 |
| Annexe 02 . . | 91 |
| Annexe 03 . . | 93 |
| Annexe 04 . . | 94 |

Annexe 05 . .

96

Annexe 06 . .

96

Remerciements

Notre reconnaissance s'adresse en premier lieu à notre directeur de recherche Mr CHEHAT F. pour ses encouragements et son soutien tout au long de ce travail.

Nous remercions Mr BEDRANI S. notre professeur qui nous fait l'honneur de présider le jury.

Nous adressons également nos remerciements à Mr BOUKELLA M., et M^{elle} BRABEZ F. pour avoir accepté d'examiner ce travail.

Nos remerciements s'adresse à tout le personnel de l'INA qui a apporté une aide appréciable quant à la réalisation de ce travail.

Nos sincères remerciements vont aussi à Mr BETKA directeur à CEVITAL et Mr YAHIMATEME Arezki de la direction de l'exploitation de l'ENCG pour avoir mis à notre disposition la documentation nécessaire à ce travail.

Que tout le personnel technique de l'ITGC et le personnel de la direction des statistiques du MADR trouvent ici l'expression de notre reconnaissance pour leur appui.

Notre reconnaissance et notre gratitude vont aussi vers ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

Dédicaces A mes petites sadjah et lamis A ma femme bahidja, pour sa patience et son soutien indéfectible A mes parents et beaux –parents Au progrès de la science au service de l’humanité.

Résumé

La filière huile alimentaire en Algérie reste dépendante des aléas commerciaux à l'échelle transnationale, ce qui mérite une réflexion approfondie pour mettre à l'abri du besoin la consommation locale.

Ce travail de recherche a montré que la filière en Algérie est très fragile, tout est fondé sur l'importation sans autre alternative, malgré l'extension des capacités de raffinage, les autres segments n'ont pas fait l'objet d'intérêt particulier, ce qui a généré la difficulté de développement de la production de la matière première.

Ce travail a également évalué les perspectives d'évolution de la filière à travers quatre scénarios distincts. L'analyse prospective de ces scénarios a eu pour résultat d'indiquer l'impact prévisible sur la filière locale dès l'intégration du pays dans la zone de libre échange. Ce résultat souligne les menaces et les opportunités attendues permettant de classer par nature les niveaux de soutien aux investissements. Il s'agit de les encourager dans une première étape pour raffiner puis passer dans une seconde étape à la prise en charge de la trituration. Il s'agit de les stimuler à l'amont de la filière en troisième phase dans un cadre de développement durable pour la disponibilité au moins partielle de la graine oléagineuse au niveau de la production locale.

Mots clés : filière, huiles alimentaires, dépendance, mondialisation du commerce.

Abstract

The Algerian food oil channel remains under the influence of the commercial fluctuation at the international level. This situation needs a deep reflection, in order to insure the local needs.

This study indicates that the Algerian channel is weak. Everything is based on importation without any other alternatives, even when some extension of refine capacity has been done.

The particular interest of strengthen the channel segments is not present, and that has generated difficulties of row materials production development. This study has conducted an evaluation among the evolution of the channel future prospects. Screen data analysis market has been performed also during this work.

A predicted impact of four scenarios in this research work in case of evolution perspectives conducting the country going in free exchange zone constitutes a high opportunity to sustain investment in this channel upstream. Thus, the local development of oil seed remains the durable solution.

Key words : The channel ;Food oil ; Dependent ;World Tread .

ص خ لم

تعتبر ندوة البروتك لندوة في الجزائر بحيث قدمه فعاليات المؤسسة التي فكرت على تسمية الجامعة «البروتك» لأن نقاء حواء مسئلة لتعليماته
المتكاملة

يؤكد هذه دنيا أنه أن تلك المؤسسة بثت بثقة ومهنية نظما عبر الإختيار دون تردد ، رغم ظروف ومرجع ذلك لتقدير ، ترك بسلام أيّ أعضاء إلى
تربية لتاريخ لتندقة ، هذا ما أتبع إلى ندوة اسطوري في إتمام المسيرة «توتيه»

ساعتك هذه للترجمة أيضا على عظيم اتقان تشرق مؤسسة البروتك ابتدائية وذلك وفق أن «ه» لتصانح ك «مجانبة لتطبيق فذائع انان مسيطرة عبرك انتماع
البناء لتندقة لتبادل الأسر ، وذلك لأنّ للاعب الإبتدائي في أعلى لتندقة بقرن العريضة المحصه سفورين الفنون برؤية بالذمة «المتن» و «دي يحيى
البرك» كالتالي

التمتلك أهمية : المؤسسة ، البروتك لتأثيره ، ذلك ، عولمة لتندقة

Liste des abréviations

OMC : Organisation Mondiale du Commerce.

MADR : Ministère de l'Agriculture et du Développement rural.

ENCG : Entreprise Nationale des Corps Gras.

CEVITAL : Entreprise algérienne des Industries Agro Alimentaires.

MAP : Matrice d'Analyses des Politiques.

FAO : Food and Agriculture Organization .

FAPRI: Food and Agriculture policy Research Institute.

DA: Dinar Algérien.

UE : Union Européenne.

USA : Etats Unis d'Amérique.

ONS : Office National des Statistiques.

GATT : General Agreement on Tariffs and Trade.

FOB : Free On Board .

CAF : Coût Assurance et Fret.

PM : Prix du Marché.

PR : Prix de Référence.

QX : Quintaux.

Ha : Hectares.

Si : Scénario.

BE : Biens Echangeables.

BNE : Biens Non Echangeables.

CPN : Coefficient de Protection Nominale.

CPE : Coefficient de Protection Effective.

CRD : Coefficient des Ressources Domestiques.

ITGC : Institut Technique des Grandes Cultures.

IDCI : Institut de développement des Cultures Industrielles.

T : tonne.

M : **Million de tonnes.**

Md Milliard.

m : Mètre.

km : kilomètre.

kg: kilogramme.

Introduction

Durant cette dernière décennie, les enjeux qui s'articulent autour du commerce des matières premières destinées à la transformation agro-industrielle, s'inscrivent de par le monde dans une dynamique d'échanges qui influent dans le cas de plusieurs nations sur leur politique socio-économique et la détermination des grandes stratégies à moyen et long termes.

Dans ce contexte, l'Algérie n'a aucune influence sur l'offre dans le marché mondial des huiles alimentaires, alors que par l'importation des quantités nécessaires à la couverture des besoins, elle pèse sur la demande mondiale tout en restant dépendante de la conjoncture et des aléas commerciaux à l'échelle internationale.

La gestion de ce type d'équilibre passe par le circuit des marchés internationaux et par conséquent, elle est en liaison directe avec la perception de la mondialisation et des relations avec l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

De ce fait, une politique judicieuse de présence sur les marchés de l'huile alimentaire, est l'une des voies qui méritent une réflexion approfondie pour mettre le marché domestique à l'abri de tout aléa pouvant survenir à tout moment compte tenu des profondes mutations que connaît le monde d'aujourd'hui.

Il en découle la question suivante :

Quel est l'impact prévisible sur la filière huile alimentaire en Algérie suite à l'accord d'association UE et l'adhésion à L'OMC ?

Pour répondre à cette question fondamentale, plusieurs autres se posent au

préalable :

- Quelle est l'importance de la filière huile alimentaire en Algérie ?
- Existe-il une politique d'investissement spécifique aux huiles alimentaires ?
- Quelles sont les mesures à entreprendre dans la perspective d'adaptation aux disciplines de l'OMC en vue d'une adhésion ?

Ces questions contiennent un certain nombre d'éléments permettant de formuler une hypothèse de travail en faisant référence :

- Au poids de la filière dans le contexte national,
- Aux investissements pour un renforcement de la filière des huiles alimentaires.
- A la réglementation en conformité avec le marché international ce qui convient à une législation de la qualité des produits répondant aux normes du commerce extérieur.

Hypothèse de travail :

L'intégration du pays à la zone de libre échange et la prochaine adhésion à l'OMC constitue une opportunité de développement de la filière jusqu'à son intégration au marché international en qualité d'exportateur.

Afin de parvenir à la réponse de la question fondamentale posée antérieurement, nous avons eu à consulter des ouvrages et revues ainsi que des thèses qui traitent des thèmes ayant un lien avec le notre. Nous avons eu des entretiens avec les différents Responsables de L'ENCG et de CEVITAL. Nous avons pu également exploiter des documents et travaux internes à ces entreprises et de la Chambre de Commerce, des rapports au niveau de L'ITGC ainsi que des entretiens avec certains de leurs Cadres concernant le sujet. Par ailleurs, nous avons eu recours à l'utilisation de recherches de l'information par inter net.

Pour introduire l'étude de notre hypothèse, on se propose la démarche suivante :

Dans une première étape, pour situer et comprendre la filière des huiles alimentaires, il nous paraît important de connaître la place de la filière huile alimentaire dans le monde.

Ainsi, il s'agit de définir la filière à l'échelle mondiale par la reconstitution de son organisation et la compréhension de son fonctionnement pour pouvoir d'un côté situer la place occupée par le segment local et de l'autre côté les avantages que peut offrir le marché mondial pour le développement dans le contexte d'ouverture.

Dans une deuxième étape, l'identification de la filière des huiles alimentaires en Algérie permettra de déterminer ses points forts ainsi que ses contraintes de développement, dans le but de l'évaluation de l'impact de l'adhésion à la zone de libre échange.

Ainsi, le choix de l'utilisation de 'l'approche filière' pour les deux étapes précédentes résulte des possibilités qu'offre cette méthode pour expliquer la structure et le fonctionnement de la filière des huiles alimentaires. L'analyse des différents segments nous permettra d'identifier et d'apporter une explication scientifique des contraintes de

développement.

Dans une troisième étape, on évaluera d'une manière concrète l'impact prévisible sur les acteurs de la filière huile alimentaire résultant de l'accord d'association à l' UE et de la prochaine adhésion à l'OMC, à travers la simulation de quatre scénarios différents qui proposent des perspectives d'évolution de la filière. Pour cela l'utilisation de la méthode d'analyse des politiques² apparaît comme un moyen adéquat qui permet de montrer l'effet de l'ouverture sur la filière.

On terminera par une conclusion générale qui regroupe les éléments de synthèse des résultats de notre étude.

Le plan de travail se définit comme suit :

- **Dans une première phase** : un aperçu sur l'organisation de la filière huile alimentaire dans le monde.
- **Dans une deuxième phase** : un diagnostic et une évaluation de la filière des huiles alimentaires en Algérie.
- **Dans une troisième phase** : des propositions de possibilités et voies d'évolution de la filière dans le contexte de l'accord d'association EU et l'adhésion à l' OMC.

Conclusion générale :

1. Approche filière : la filière désigne un ensemble d'activités liées à un produit « la filière se rapporte aux itinéraires suivis par un produit (ou un groupe de produits) au sein de l'appareil de production ; elle concerne l'ensemble des agents (entreprises et administration) et des opérations (de productions ,de réparation, de financement) qui concourent à la formation et au transfert du produit jusqu'au stade final d'utilisation ainsi que le mécanisme d'ajustement des flux des produits et des facteurs de production le long de la filière et son stade final (L.Malassis1996).

2. La Matrice d'Analyse des Politiques (MAP) constitue un moyen utile d'identifier les sources de transferts liées aux politiques appliquées, ainsi que l'origine d'inefficiences dans l'allocation des ressources et de mesurer leurs effets cumulatifs sur une filière de produit donnée. (GOLMAN H. GRODZINS C. MANN C. 1992

I- PARTIE I : enjeux économiques à l'échelle mondiale

I-1- Introduction

Les huiles alimentaires d'origine végétale sont le produit issu de l'extraction de graines oléagineuses (soja, colza, tournesol,..) et de fruits (olives, ..) dont l'intérêt particulier pour la consommation, est leur consistance en lipides. Les huiles alimentaires d'origine animale proviennent en majeure partie de certains produits de la pêche en haute mer (morue,.baleine .) et sont destinées à une consommation spécifique limitée, le plus souvent à caractère pharmaceutique.

Le marché mondial des huiles étant très fortement dominé par celles d'origine végétale, le sujet traité se réfère essentiellement à cette catégorie d'huiles alimentaires qui représente plus de 98% de ce domaine d'activité.

Le rôle nutritionnel des huiles alimentaires, est lié à leur apport énergétique (8,5 cal / gr), à leurs acides gras essentiels et vitamines liposolubles. Les huiles jouent un rôle organoleptique par leur contribution à la texture et à la sapidité des aliments ainsi que par leurs emplois culinaires. (Cheftel, 1982)

Le formidable essor de l'industrie agro-alimentaire au cours de la seconde moitié du

siècle dernier a contribué de manière considérable à la création de nouvelles habitudes alimentaires conduisant à un accroissement de la consommation, à sa consistance et sa richesse énergétique.

Après les céréales (25%) et le lait (21%), les huiles alimentaires constituent le troisième produit de première nécessité importé par le pays dans une proportion d'environ 12% de l'ensemble de ses importations en denrées alimentaires (Agri éco. 2005). Cette situation le place sous la dépendance du marché extérieur et par conséquent incite à une évaluation continue dans le cadre de la mondialisation et de la réglementation prévue par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Tableau n°1 : Estimation des disponibilités alimentaires au niveau national.

| Désignation | Céréales | Fruits et légumes | Viandes | Huiles | Sucres | Lait |
|------------------------------|----------|-------------------|---------|--------|--------|------|
| Disponibilités Kg / hab./ an | 190 | 120 | 25 | 17 | 32 | 100 |

Sources : ONS, Rapport national sur l'alimentation 1996,49.

I-1-2- La culture des oléagineux

Au cours des dernières décennies, des progrès considérables ont été faits tant au plan des améliorations génétiques que des techniques de production, stockage, transformation et utilisation des graines oléagineuses. Ce sont ces acquis universels qui ont permis de considérer ces cultures comme un domaine d'activité agro-alimentaire important dans le monde, et de le rehausser au rang de domaine stratégique pour l'alimentation humaine (Fritsch, 1922).

Sous les vocables oléagineux et protéagineux, plusieurs plantes peuvent être cultivées et utilisées à des fins d'alimentation humaine et animale. Parmi l'ensemble de ces espèces certaines sont d'une importance capitale pour la production de l'huile alimentaire objet de notre étude. Parmi ces espèces, celles qui ont l'aptitude de croître sans grosses difficultés dans notre région méditerranéenne sont le tournesol, le colza et le soja.

a.- Le tournesol – *Héliantus annuus L.* :

C'est une plante originaire d'Amérique, On la rencontre encore à l'état sauvage au Mexique et au Pérou. Elle appartient à la famille des Composées, diploïde ($2n = 32$). Elle était connue et utilisée par les populations locales d'Amérique avant la découverte du Nouveau Monde, et fut introduite en Europe au XVI^{ème} siècle comme plante d'ornement (Boyeldieu, 1993).

Le tournesol peut être semé juste avant le début du printemps (début Mars) et récolté vers le milieu de l'été. Il présente un cycle compris entre 120 et 140 jours selon la précocité des variétés utilisées. Son aire d'adaptation se situe au-dessus de l'isohyète des 500 mm et peut être cultivé en terrains sablonneux à l'irrigué. Ses besoins en eau sont de l'ordre de 6000m³. A partir de 1976 un potentiel génétique indiquant des niveaux de

performance en micro - parcelles expérimentales de l'ordre de 77 Qx/ha en moyenne a été introduit.



Photo Station ITGC Oued Smar Essai de rendement 2005- 2006

Les résultats obtenus en culture démonstrative indiquent un rendement variant entre 18 et 32 Qx/ha (Institut de Développement des Cultures Industrielles/ FAO , 1984), ceux obtenus par BENZOHRRA en 1991 à la Station expérimentale ITGC des Issers et Aïcha AHMED-MESSAOUD en 1994 à l'Institut Agronomique de Blida,, mentionnent des valeurs moyennes respectivement de 33 Qx/ha et 46,5 Qx/ha. En juillet 2006, cinq variétés de tournesol en essai de production en sec, à la station expérimentale de Oued Smar (ITGC) ont présenté des rendements moyens malgré une attaque de moineaux sévère ayant causé une perte considérable (de l'ordre de 30%, estimation du Responsable de la Station):

| Nom de la Variété | Rendement obtenu en Qx/Ha |
|-------------------|---------------------------|
| EUROFLOR | 28,48 |
| BLIZAR | 24,17 |
| ALISON | 29,72 |
| POMAR | 23,91 |
| V5 – FFH 68 | 27,91 |
| Moyenne | 26,84 |

Il peut être avancé aisément que, conduit en culture pluviale , le tournesol, lorsque les conditions sont réunies, arriverait à produire aisément 2 t/ha de graines, et à l'irrigué, dépasserait souvent les 4 t / ha.



PHOTO prise à la Station ITGC Oued SMAR (2006) On peut observer l'attaque des moineaux concentrée sur le tiers supérieur de la capitule.

| Opérations | Quantités | | Prix unitaire (DA)* | Total culture pluviale (DA) | Total culture irriguée (DA) |
|------------------------------|-----------|---------|---------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| | Sec | Irrigué | | | |
| Labour | 3 h | 3 h | 000 | 2 400 | 2 400 |
| Façons superficielles | 1,5 h | 2 h | 400 | 600 | 800 |
| Semis | 50 kg | 100kg | 7400 | 3700 | 7 400 |
| Engrais (NP K) | 300kg | 600kg | 3 400 | 10 200 | 20 400 |
| Irrigation (m ³) | - | 6000 | 4 | - | 24 000 |
| Désherbage | 4L | 4L | 2 400 | 9 600 | 9 600 |
| Récolte | 2 H | 3 H | 2 500 | 5 000 | 7 500 |
| Total | | | | 31 500 | 72 100 |

Tableau n°2 : Fiche technique de production du tournesol par hectare.

Source : Reconstitution à partir de recherches documentaires

*Dans le prix unitaire sont inclus tous les frais divers.

Lorsque toutes les conditions de production sont réunies, on peut à l'échelle de la production prétendre que pour un rendement de 20 Qx/Ha, le coût de production en culture pluviale du quintal de graines de tournesol sera de 1 575 DA/Quintal et à l'irrigué, pour un rendement de 40 Qx / Ha, de 1 802 DA / Quintal.

La teneur en huile des graines de tournesol varie selon les conditions de conduite et la variété utilisée, de 40 à 44% à l'extraction. A ce sujet les statistiques agricoles série A,B indiquent des rendements variant d'une valeur de 1 à 9 Qx/ha entre la période 1965 à 1983. Toutefois ces résultats ne mentionnent pas les conditions de culture et les variétés utilisées.

b.- Le colza *Brassica napus L. variété oleifera Metzg* :

C'est une plante qui est un hybride naturel d'un chou et d'une navette. Son aire de dispersion est la côte Nord Atlantique de l'Europe. Lorsqu'il atteint le stade de rosette, ou formation d'un bouquet de 6 à 8 feuilles groupées, il peut supporter des températures allant jusqu'à -20°C .

Appartenant à la famille des Crucifères, diploïde $2n = 38$, le colza a fait l'objet de travaux de recherche très approfondis. Les variétés cultivées de nos jours sont généralement des hybrides synthétiques à forte teneur en acides éruciques, oléiques ou linoléiques suivants les objectifs d'utilisation retenus (alimentation humaine, destination industrielle, pharmaceutique, cosmétique,...)

Le colza peut être cultivé dans toutes les zones agro-pédo-climatiques des plaines côtières et de l'intérieur du pays jusqu'à la limite des 350 mm. Il exige cependant un sol humide au semis et environ 600°C accumulé entre la levée et le grand froid. Le colza peut suivre aussi bien une céréale ou une légumineuse.

Le semis a lieu au cours du mois d'octobre suivant les zones mais obligatoirement après de bonnes pluies d'automne pour lessiver toute forme de produits désherbants à rémanence prolongée au-delà des récoltes du précédent.

Mis à part un apport compensatoire en soufre sous forme SO_3 systématique de l'ordre de 50kg / Ha, avec les mêmes techniques que celles appliquées au tournesol, avec une dose de semences de 4 kg/ Ha à une profondeur maximum de 3 cm, le colza bien entretenu peut produire entre 2 et 3 tonnes de graines par hectare en culture pluviale. Le rendement en huile des graines de colza varie entre 38 et 42% suivant la variété et les conditions de culture.

c.- Le soja *Glycine max L.*

Dans le sous genre Soja (Moench), on distingue l'espèce *Glycine soja* considérée comme l'ancêtre spontané de l'espèce cultivée *Glycine max L.* ($2n = 40$). Le soja est originaire de Chine. On l'appelle communément soya de son nom d'origine en Mandchourie adopté à l'échelle du commerce international. Il est cultivé depuis six millénaires environ en Extrême - Orient et bien connu dans le monde entier. C'est une légumineuse de la sous-famille de Papilionacées. Les variétés modernes, mises au point pour la production d'huiles et de tourteaux, ont des formes différentes des espèces ancestrales au port longiligne et rampant. Celles d'aujourd'hui ont un port érigé (type haricot nain) avec 15 à 20 gousses contenant de 1 à 4 graines chacune.

La culture du soja est un excellent précédent cultural au blé. Elle laisse un sol enrichi en azote et propre comme toute autre légumineuse. La conduite de la culture s'effectue en pluvial ou à l'irrigué. Les semis ont lieu au printemps, le sol à l'état humide doit avoir reçu l'inoculum favorisant la nodulation. Les besoins en azote de la plante sont presque nuls. Les rendements attendus sont de l'ordre de 2 tonnes / hectare en culture pluviale et 4 tonnes / hectares à l'irrigué. La teneur moyenne en huiles des graines de soja est de l'ordre de 18 à 20% à l'extraction.

I-1-3- Technologie et procédés de fabrication des huiles alimentaires :

Il est utile de noter qu'en remontant dans l'histoire des civilisations antiques, la fabrication de l'huile, originaire du pourtour méditerranéen, est très ancienne. En Afrique du Nord, probablement avant l'arrivée des Phéniciens, on savait greffer l'oléastre et produire de l'huile, il y a plus de trois mille ans, comme en témoignent les ruines d'huileries jusqu'aux confins du Sud algérien. (Chabour M., Nov.2002).

Néanmoins, au cours des siècles, les nombreuses formes d'utilisation assignées à l'huile d'olive, sans nul doute ancêtre des huiles alimentaires, (alimentation, pharmacie, éclairage) et ses sous-produits (fertilisant, chauffage,..) se sont restreintes avec l'avènement des découvertes, la modernisation et l'urbanisation du cadre d'existence.

De nos jours, l'huile a pour objectif essentiel la satisfaction du besoin alimentaire. De ce fait, toutes les activités d'amélioration et/ou de fabrication, sont strictement orientées dans ce sens, si bien que les caractéristiques d'une bonne huile alimentaire se traduisent par :

- un goût neutre,
- une couleur claire,
- une bonne stabilité et une grande résistance à l'oxydation.

On peut schématiser brièvement le processus industriel de la réception des graines à l'huile raffinée propre à la consommation en trois étapes.

- La trituration qui consiste en la préparation des graines, leur pression et l'extraction par solvant.
- Le raffinage ; cette étape regroupe le dégommeage, la neutralisation, la décoloration, la winterisation et la désodorisation.
- Le traitement de modification des huiles et graisses : il s'agit d'opérations d'hydrogénation, de fractionnement et de transestérification

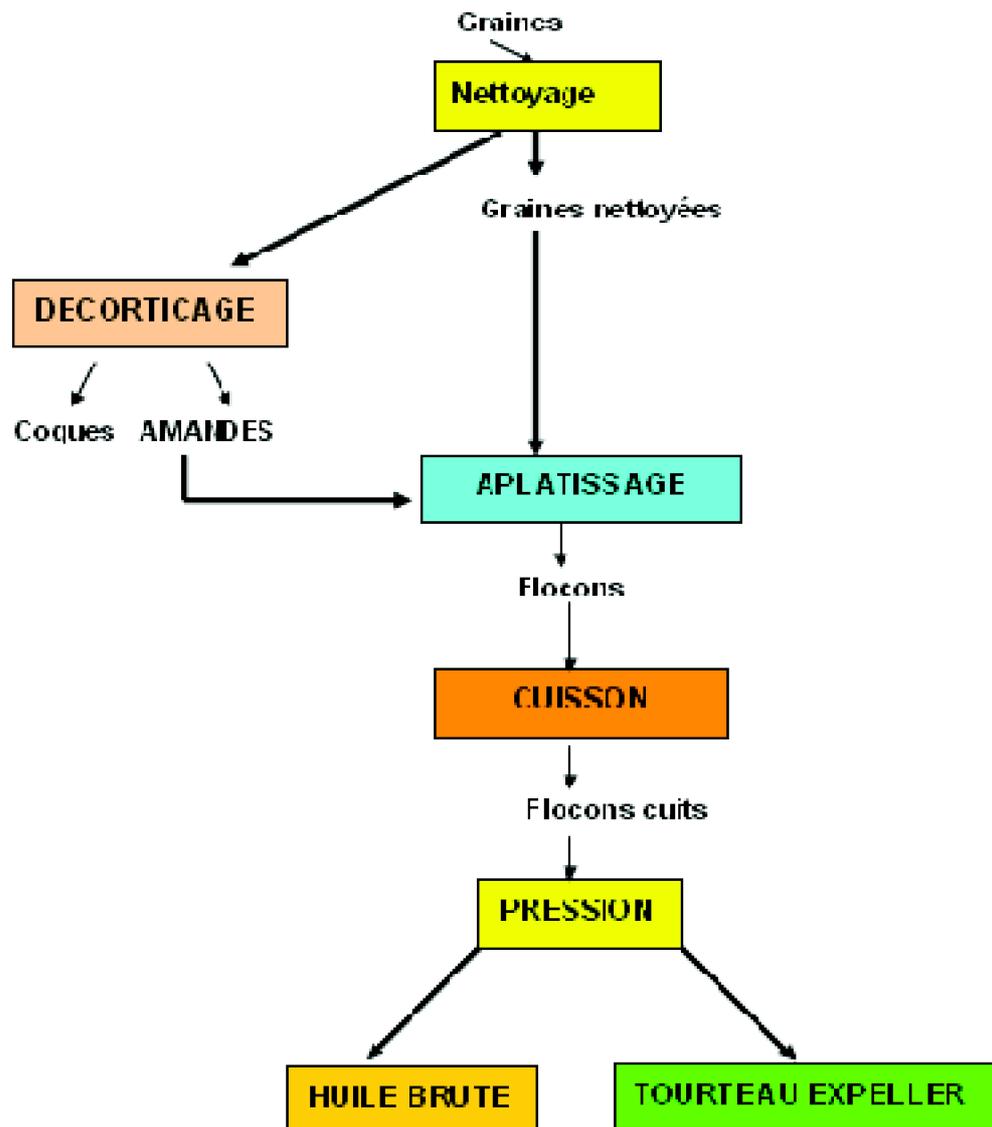


Figure n° 1 : Diagramme de principe de trituration des graines de tournesol.

une huile ou une matière grasse de qualité alimentaire, il convient d'éliminer ces impuretés.

Jusqu'à un passé récent, l'industrie cherchait avant tout à réduire la teneur en acides gras saturés réputés nuisibles à la santé. Aujourd'hui l'industrie agro-alimentaire dispose d'usines ultra - modernes, de haute technologie de dernière génération, dans lesquelles la problématique des isomères trans et des agents de contamination, ne constitue plus une contrainte à la production d'huiles de qualité supérieure.

Le bilan de la transformation est présenté par la figure n°4, ci-après ; l'huile de pression ou d'extraction, est nommée huile brute. On peut considérer qu'il y a environ 2% de pertes dues principalement à l'humidité. Les taux d'extraction de quelques graines autres que le colza qui est pris comme exemple dans la figure n°4, sont de l'ordre de 43% pour le tournesol et 20% pour le soja. (Boyeldieu J. 1992)

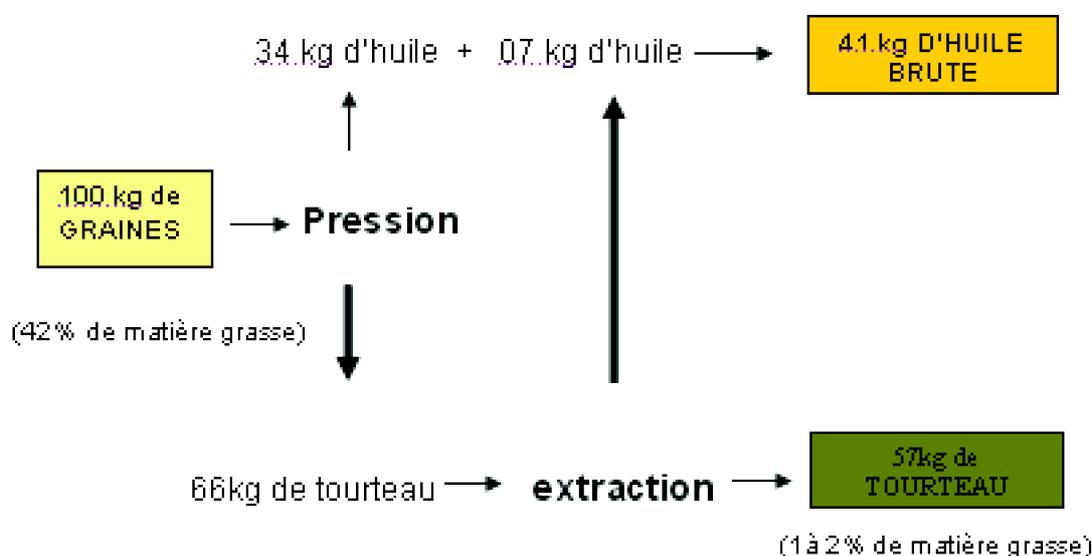


Figure n° 4 : Bilan moyen de 100kg de graines de colza.

I-1-4.-La production de graines oléagineuses et d'huiles dans le monde

a.- Structure et Evolution de la production mondiale des graines oléagineuses :

La production mondiale d'huile est directement liée au comportement en production des sept principales cultures oléagineuses (soja, colza, tournesol, arachide, coton, coprah et palmiste). En effet la quasi-totalité de la récolte mondiale de ces graines est broyée pour obtenir des huiles et matières grasses destinées à l'alimentation humaine ou à des usages industriels ainsi que des tourteaux et des farines entrant dans la composition des aliments du bétail.

La production mondiale des principales graines oléagineuses, évaluée par la FAO pour 2002 est de 324,7 millions de tonnes et pour 2003 : 329,7 millions de tonnes.

Un début de stagnation est apparu ainsi en 2003 pour une production d'oléagineux, qui n'avait cessé de croître au cours de la seconde moitié du dernier siècle pour atteindre

en 2001 les 314,8 millions de tonnes. Cette stagnation semblait prédire une modification des tendances et de la structure de la production des huiles alimentaires dans le monde.

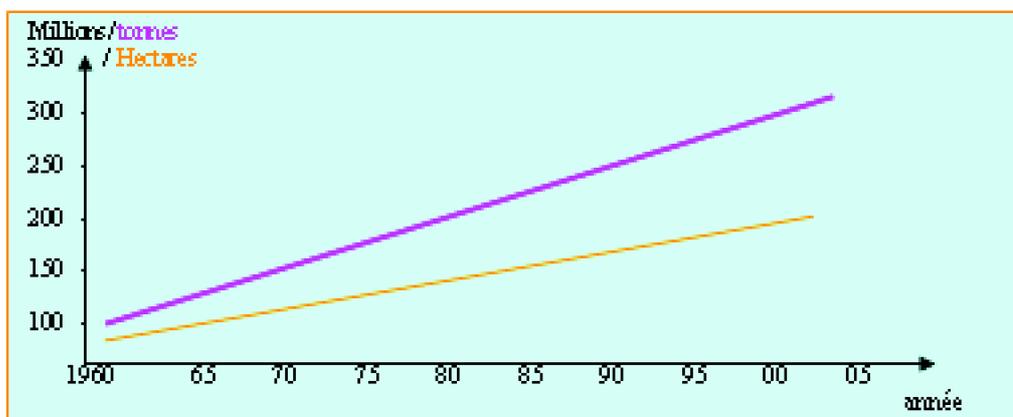


FIGURE n°5 : Evolution de la production mondiale des graines oléagineuses (reconstitution d'après les statistiques de la FAO).

La production mondiale de graines qui a sensiblement évolué de manière positive ces dernières années passant de 257 millions de tonnes en 1996 à 329.7 millions de tonnes en 2003 n'est pas due uniquement à une augmentation significative des superficies emblavées, mais plutôt à un accroissement sensible des rendements.

Ainsi les superficies cultivées en 2004, estimées à 209 millions d'hectares, ayant progressé de façon importante (+7 %) par rapport à la campagne précédente, ont compensé en partie la stagnation des rendements pour cette année là.

« Selon les prévisions actuelles, la production mondiale de graines oléagineuses devrait augmenter de 2 % environ pendant la campagne agricole 2005/06, pour atteindre 395 millions de tonnes (tous types de graines oléagineuses). Cette hausse représente un ralentissement considérable de la production après le bond enregistré la campagne précédente. Cela tient principalement à la croissance relativement faible à laquelle l'on s'attend dans le secteur du soja, dont la production devrait augmenter de seulement 3 % selon les prévisions actuelles. Aux États-Unis, premier producteur mondial de soja, la production aurait, selon les rapports, décliné de 3 % environ du fait d'une contraction de la superficie récoltée. En Amérique du Sud, où les cultures oléagineuses de 2005/06 sont en train d'être mises en terre, la production totale de soja devrait croître de près de 11 % selon les prévisions provisoires » (FAO 2005).

Tableau n° 3 : Production mondiale des principales graines oléagineuses (million de tonnes).

| Espèces / année | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 estimation |
|--------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------------|
| Soja | 174.8 | 183.1 | 196,8 | 184.6 | 213.4 | 220.4 |
| Coton | 34.0 | 37.2 | 33.4 | 36.3 | 44.8 | 42.1 |
| Arachide | 32.3 | 34.4 | 31,0 | 34.3 | 34.5 | 35.1 |
| Tournesol | 23.3 | 21.5 | 23.5 | 26,3 | 25.9 | 27.6 |
| Colza | 37.6 | 36.4 | 33.0 | 39,0 | 45.8 | 44.8 |
| Palmiste | 6.8 | 6.9 | 7.7 | 8.1 | 8.8 | 9.2 |
| Coprah | 5.8 | 5.2 | 5.5 | 4.9 | 4.9 | 5,0 |
| Total | 314.8 | 324.7 | 329.7 | 333,5 | 378.1 | 384.2 |

Source : FAO, 2002, 2005.

b.- Le cas particulier de l'huile d'olive :

L'huile d'olive est issue d'une production mondiale d'environ 13,7 millions de tonnes d'olives toutes espèces confondues où l'Espagne 36,7 %, l'Italie 25,2%, la Grèce 16,9% et la Tunisie 6,4 %, occupent les premières places comme pays producteurs, dominant le marché de l'huile d'olive.

Il est bien clair que l'olivier, qui naguère constituait la principale ressource en huile, ne représente plus que 4% de la production mondiale en huiles alimentaires, il s'agit d'un autre marché différent de celui des huiles alimentaires.

c.- Volumes et répartition de la production mondiale d'huile végétale :

Avec près de 91 millions de tonnes en 2001, la production mondiale d'huiles alimentaires d'origine végétale, a plus que doublée depuis vingt ans. Elle est prévue pour dépasser les 147 millions de tonnes en 2006.

En 2006, la Chine est le premier producteur mondial d'huiles et de graisses avec 17,2 millions de tonnes devant l'UE (16,9) et la Malaisie (15,8) où la production a fortement augmenté et les USA (14,6). Où la production a sensiblement chuté depuis 2001.

L'huile de soja arrive en tête des huiles produites dans le monde avec 28% de la production. Mais le soja dont la majeure partie est cultivée au USA, ne l'est que pour sa teneur élevée en protéines végétales, l'huile qui en est extraite n'est qu'un coproduit du tourteau.

En fait, malgré les engagements internationaux d'autolimitation des surfaces oléagineuses, les USA, ayant compris l'enjeu des protéines n'hésitent pas à subventionner la culture du soja à hauteur de 2 milliards de dollars annuellement, ce qui a permis une augmentation de plus de 25% en 2001. (Dusser Ph. , 2002).

Le soja, sujet de lutte et de confrontation entre les USA et l'UE depuis l'embargo imposé durant la campagne de 1973-1974 par les USA sur ses exportations vers l'Europe, a connu un développement considérable notamment pour la production d'huile et de tourteaux. (Dusser Ph. , 2002).

Pour l'année 2003, la production d'huile végétale s'est élevée à 94,01 millions de tonnes (Oil World 2004), en augmentation de 2,9 millions de tonnes (+3%) par rapport à la campagne précédente. Cette hausse a été particulièrement sensible sur le palmiste

(+2,25 millions de tonnes), le soja (+1,64 million de tonnes) et le tournesol (+1,14 million de tonnes) ; à contrario le colza (-1,15 million de tonnes) et l'arachide (- 0,86 million de tonnes) ont accusé une baisse. En termes de répartition géographique, la campagne 2002-2003 a connu la situation suivante : la Malaisie (+1,47 million de tonnes), l'Indonésie (+0,91 million de tonnes) et l'Amérique Latine (+1,27 million de tonnes) ont fortement progressé en matière de surfaces cultivées ; les Etats-Unis (-0,48 million de tonnes) et l'Inde (- 0,91 million de tonnes) ont en revanche régressé pour ces cultures.

Grâce à l'amélioration des cours des huiles, les productions de la campagne 2004 sont en progression de plus de 5,5 millions de tonnes, estimées à 99,54 millions de tonnes. L'Inde (+ 1,63 million de tonnes), l'Amérique du Sud (+ 1,09 million de tonnes), la Chine (+ 0,8 million de tonnes) et l'Indonésie (+ 0,67 million de tonnes) connaissent les plus fortes augmentations, les États-Unis (- 0,67 million de tonnes) continueront de voir leur production chuter.

L'Asie représente plus de la moitié de la production mondiale 51% (50,5 millions de tonnes), l'Amérique du Sud produit 14 % (13,5 millions de tonnes), les États-Unis et l'Europe, chacun environ 12 % et le reste du monde 11%.

d. - Répartition de la production d'huiles par espèce végétale en 2005 :

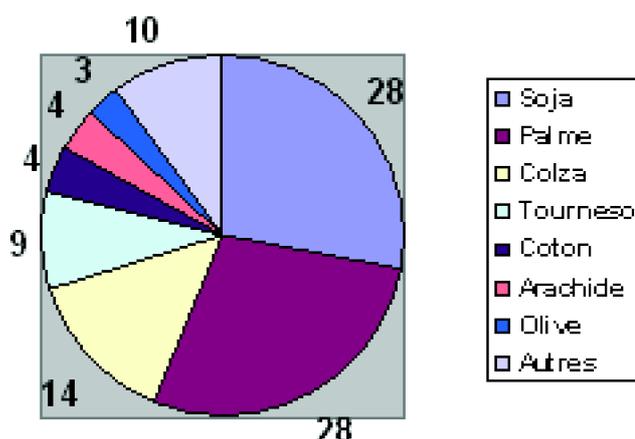


Figure n°6 : Production mondiale d'huiles et graisses végétales

D'après Oil Word 2005

L'huile de tournesol a enregistré une forte progression depuis dix ans puisque sa production a pratiquement doublé à l'échelle de la planète. Elle est passée de 4,7 millions de tonnes en 1987 à 8,7 en 2002 et 10,6 en 2005. Cette croissance est due à l'effort considérable constaté en Europe (et particulièrement en France avec un accroissement de plus de 0,5 million de tonnes).

L'intégration à l'Union Européenne des pays de l'Europe de l'est, va certainement être à l'origine d'un formidable développement de la filière oléagineuse notamment vers la Pologne.

Depuis 1997, la production d'huile de palme progresse de façon considérable ; sa production est passée de 7,8 millions de tonnes en 1996 à 23,4 millions de tonnes en 2001 et 34,8 millions de tonnes en 2005. Elle assure 28% de l'approvisionnement mondial.

L'augmentation de la production d'huile de palme est due essentiellement aux efforts considérables déployés ces dernières années par la Malaisie et l'Indonésie, les deux plus gros producteurs d'huile de palme (70% à eux deux de la production mondiale) sous l'impulsion d'une politique agricole de soutien et de financement du développement par des crédits accordées à l'industrie agro-alimentaire locale.

I-1-5-La consommation mondiale d'huile

L'importance des huiles alimentaires à travers le monde est due à la forte poussée de la demande enregistrée au cours des 25 dernières années ayant conduit à la fourniture d'un effort substantiel de production de graines oléagineuses dans les pays traditionnellement exportateurs. En Chine, par exemple, la consommation individuelle de viande induisant une utilisation accrue des huiles et sous produits oléagineux, est passée de 19 kg / habitant / an à 45kg / habitant /an, au cours de la dernière décennie.(Meunier J 2002).

Ainsi, pratiquement depuis un quart de siècle, la consommation d'huiles alimentaires au niveau mondial et de graisses végétales, augmente régulièrement avec un léger fléchissement en 1993/1994. Cette augmentation est estimée à près de 5% par an (Costes 2002).

La demande se concentre dans les pays à forte population et dont la solvabilité financière est correcte. Ce sont en particulier, dix grands pays consommateurs, parmi lesquels par ordre d'importance de consommation en huile : la Chine, l'UE, les USA, l'Inde et le Brésil utilisent environ 70% des 114 millions de tonnes utilisées dans le monde en 2005. (OII Word 28 Avril 2006)

L'Union Européenne est restée le premier consommateur jusqu'en 2000/2001 où elle s'est faite doublée par la Chine. La consommation européenne représente aujourd'hui 13% de la consommation mondiale.

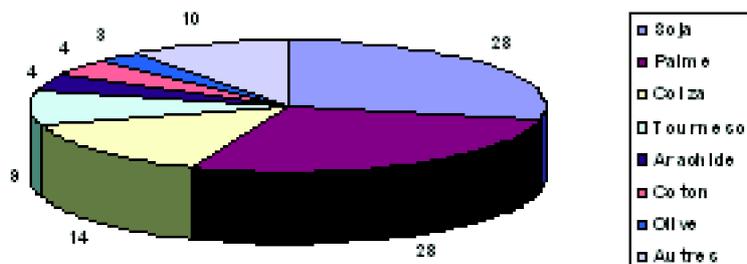


Figure n°7 : Consommation mondiale d'huile (million de tonnes)

D'après Oil Word 2005.

De façon générale, au cours de la dernière décennie, la consommation mondiale en huile s'est accrue de plus de 30%, (67 millions de tonnes en 1994, plus de 92 millions de tonnes en 2001, 108 millions de tonnes en 2004...)

La demande mondiale, estimée à 94,95 millions de tonnes pour l'année 2003, est en progression de 3 millions de tonnes. La consommation progresse dans les mêmes proportions que la production, ainsi le palmiste (+ 2,26 millions de tonnes), le soja (+ 1,57 million de tonnes) et le tournesol (+ 0,92 million de tonnes) voient leurs volumes

Impact prévisible de l'intégration de l'Algérie à la zone de libre échange Union Européenne et Organisation Mondiale du Commerce sur la filière huile alimentaire.

s'accroître, par contre, le colza (- 1,2 million de tonnes) et l'arachide (- 0,76 million de tonnes) sont en baisse.

Tableau n°4 : Synthèse des productions globales d'oléagineux et des échanges commerciaux

| Production (en millions de tonnes) | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 prévision |
|---|-------------|-------------|-------------|----------------|
| Graines oléagineuses Huiles et matières grasses | 339 126 142 | 328 631 147 | 389 725 137 | 395 665 239 |
| Disponibilité commerciale | | | | |
| Utilisation Ratio stock / utilisation | | | | |
| Echange commercial | | | | |
| Tourteaux Disponibilité commerciale | | | | |
| Utilisation Ratio stock / utilisation | | | | |
| Echange commercial | | | | |

Source : Publication FAO, Perspectives alimentaire n°4, décembre 2005.

La consommation de la campagne 2003 a connu une progression sur la majorité des marchés et particulièrement sur la Chine qui a augmenté de 1,55 million de tonnes par rapport à la campagne précédente, pour s'établir à 17,07 millions de tonnes, l'Union Européenne progressant pour sa part de 0,45 million de tonnes pour atteindre 12,71 millions de tonnes. L'Inde a cependant chuté de 0,42 million de tonnes pour s'établir à 9,9 millions de tonnes. Il est à noter que l'Amérique du Nord stagne depuis plusieurs années à 12,5 millions de tonnes consommées.

Pour l'année 2005 la hausse est de 4% en moyenne sur tous les marchés, la Chine progressant de 7,5 % absorbant 18,4 millions de tonnes (19 % de la consommation mondiale).

I-1-6.-Les cours du marché mondial de l'huile

Les cours du marché mondial de l'huile durant la campagne agricole, sont largement soumis à la disponibilité de l'offre, elle-même dépendante des aléas climatiques d'une part et d'autre part du niveau des stocks à l'échelle mondiale.

On pouvait lire à titre indicatif, dans le bulletin des perspectives alimentaires de la FAO diffusé en février 2003, que les cours mondiaux allaient subir une augmentation des prix pour cette année là, comme suite à une contraction de l'offre dépendante de la stagnation de la production prévisionnelle et de la baisse du ratio stocks/ utilisation. Cette projection aussi simple soit-elle permet de saisir la complexité des fluctuations des cours mondiaux dans le temps et l'espace.

Le tableau ci-dessous résume les fluctuations des cours mondiaux des huiles de soja et de palme durant la période 1997 à 2005.

| Campagne* de commercialisation | Cours mondiaux En dollars / tonne | |
|--------------------------------|--------------------------------------|----------------------------|
| | Huile de soja (fab usine) | Huile de palme (cat EU) |
| 95/96 | 574 | 544 |
| 96/97 | 536 | 545 |
| 97/98 | 634 | 641 |
| 98/99 | 400 | 514 |
| 99/00 | 374 | 356 |
| 00/01 | 314 | 254 |
| 01/02 | 378 | 323 |
| 02/03 | 552 | 426 |
| 03/04 | 632 | 488 |
| 04/05 | 558 | 430 |
| 05/06 | 552 | 436 |

Tableau n°5 : Cours mondiaux de certains produits issus d'oléagineux.

Sources : - Bulletin FAO perspectives alimentaire N°5

- Cours mondiaux instantanés (net).
- Oil word mensuel 28 avril 2006

*Le mot campagne est utilisé au niveau mondial pour indiquer la période allant de 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année suivante

La remontée des cours des huiles, enregistrée depuis le deuxième trimestre 2001 s'est poursuivie jusqu'à février 2004. En moyenne, les principales huiles se sont appréciées de plus de 20 % sur la période. En 2005, la croissance de la production a fait que les cours sont prévus à la baisse durant le premier semestre 2005.

Cette hausse de 2004 s'explique principalement par le manque de disponibilités en volume sur le marché international dû au dépassement de la production mondiale par la consommation, ainsi que par un niveau de stock relativement bas.

I-1-7-.Les stocks mondiaux

Au terme de la campagne 2002-2003, les stocks mondiaux se sont établis à 9,36 millions

de tonnes contre 10,36 millions de tonnes pour la campagne précédente, soit une diminution d'un million de tonnes. Ils représentent 1,2 mois de consommation pour la campagne 2002-2003 contre 1,4 mois pour la campagne précédente.

Une stabilisation des stocks mondiaux s'est établie en 2004 autour des 12,2%. En effet, la grande majorité des acteurs augmentent leurs réserves à l'exception notable des Etats-Unis dont le niveau des stocks a été divisé par deux entre 2001-2002 et 2003-2004 (1,32 million de tonnes contre 0,64 million de tonnes). En 2005, une amélioration substantielle est observée due essentiellement à l'importance de la production et les stocks s'élèvent 12,9% pour revenir à leur niveau au terme de la campagne 2005/2006 autour de 12,4% (avec 12,16 millions de tonnes, Oil World avril 2006 p 207).

I-1-8- Les échanges et la part des flux

Le marché import / export des huiles est essentiellement asiatique ; les échanges mondiaux représentent 37 millions de tonnes soit près de 40% de la consommation mondiale, ce qui traduit la forte dépendance des consommateurs vis à vis des producteurs. A titre indicatif, ce taux n'est que de 14 % pour les céréales.

Les principaux importateurs sont l'Inde, l'UE, la Chine, les USA et le Pakistan qui représentent 46% du total des échanges. Les 5 plus gros exportateurs sont la Malaisie, l'Indonésie, l'Argentine, les USA et l'UE. A eux cinq ils fournissent 72% du flux avec une prédominance de chaque pays pour une espèce donnée :

| | | |
|-------------|-------------------------------------|-----|
| Palme : | Malaisie et Indonésie | 89% |
| Soja : | Argentine, Brésil, USA | 70% |
| Colza: | Canada, UE | 70% |
| Tournesol : | Argentine, Ensemble Europe de l'Est | 72% |

En fait, pour mieux saisir l'importance et les grands mécanismes des échanges dans le domaine des huiles alimentaires, nous avons analysé aussi les flux en matière de graines oléagineuses qui représentent un marché de 65 millions de tonnes. On peut observer, à cet effet, que les origines sont essentiellement l'Amérique du Nord et du Sud pour globalement 86% transitant vers l'Europe et l'Asie où se situent les principaux gros consommateurs d'huiles (UE et Chine).

Les échanges internationaux, au cours de la campagne 2002-2003, ont atteint 38,6 millions de tonnes, soit 41 % de la consommation mondiale. Les flux venant de l'Indonésie et de la Malaisie représentent 22,11 millions de tonnes (56 % des exportations), devant l'Amérique Latine avec 7,6 millions de tonnes (19,5 % des échanges), l'Union européenne et les Etats-Unis exportant 1,5 million de tonnes chacun.

Durant cette même année, les échanges ont progressé de 2,9 millions de tonnes grâce aux trois principaux acteurs qui importent plus de 5,5 millions de tonnes par campagne et qui ont continué d'accroître leurs demandes - l'Union européenne (+ 0,26 million de tonnes), l'Inde (+ 0,73 million de tonnes), et surtout la Chine (+ 1,88 million de tonnes) totalisant 91% de la hausse des volumes. La campagne 2003-2004, malgré une

hausse de la production de 5,5 millions de tonnes, n'a enregistré qu'un accroissement des échanges de 1,5 million de tonnes, la progression des volumes se situant dans les zones de consommation (Inde et Chine).

A l'issue de ce bref aperçu des échanges internationaux au cours de ces dernières années, il est possible d'avancer que les fluctuations du marché ont influé positivement sur la consommation qui s'est accrue fortement. La Chine et l'Inde en sont les principaux instigateurs. Aussi, il est certain qu'à l'avenir, l'importance des fluctuations du marché de l'huile alimentaire va dépendre de l'accélération ou de la stabilisation de la vitesse de croissance économique de ces deux pays.

I-1-9- Le marché mondial des oléagineux et ses perspectives

Les oléo-protéagineux en termes de marché, regroupent un ensemble de produits très divers et ayant des comportements extrêmement variés mais que l'on regroupe en trois catégories :

- les graines oléagineuses
- les huiles et corps gras
- les tourteaux et farines protéiques.

Le secteur des huiles et corps gras, selon la structure du commerce international, constitue un ensemble important composé de dix-sept produits majeurs correspondant à une production annuelle de 96 millions de tonnes. Il comprend trois types de matières grasses :

- les huiles végétales issues des graines oléagineuses (55% de la production totale) ;
- les huiles végétales issues de plantes pérennes, palme et olive (24%)
- les huiles et corps gras animaux c'est-à-dire les huiles et farines de poisson, les graisses et le beurre, (20 %).

La plupart des huiles végétales sont utilisées dans la préparation de produits alimentaires avec un fort degré de substitution. Ces possibilités de substitution sont beaucoup plus faibles dans le domaine industriel qui se développe rapidement (notamment l'industrie de l'huile de palme en Malaisie et Indonésie et le diester en Europe qui est un carburant bio).

La consommation mondiale d'huiles végétales a augmenté surtout depuis 1990 en raison du " réveil " de la Chine qui en a consommé 14,3 millions de tonnes en 1996, 17 en 2003 et prévoit 19 millions en 2005 alors qu'elle n'en consommait que 9 dans les années 1990.

Par ailleurs la consommation humaine d'huile végétale se verra concurrencée dans les prochaines années par la fabrication du diester comme carburant. Pour l'année 2005, on peut s'attendre à une affectation de l'ordre de 25% des réserves de l'UE à destination de cette nouvelle industrie face à la croissance mondiale des prix du pétrole (M.Inter .net 2005)

Les tourteaux et farines protéiques sont utilisés comme complément dans l'alimentation animale du monde entier. Ce complément est constitué de douze produits dont seule la farine de poisson est d'origine animale. (Parfois, il a été question de farines de viande mais de graves accidents d'élevage dus à l'utilisation de ces farines ont fait que leurs statistiques sont très mal connues).

A lui seul, le tourteau de soja représente la moitié de la production mondiale. Lorsque les céréales sont chères, le tourteau de soja devient leur concurrent car il est aussi fournisseur d'énergie. Les 2/3 de la consommation mondiale de tourteaux protéiques sont localisés en Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest. Mais l'Asie du Sud Est, est devenue le centre de croissance en raison du rapide développement de la production animale. Ces tourteaux sont également utilisés en Chine et au Japon comme engrais et améliorateurs du sol.

L'industrie de la trituration est au centre des échanges des graines et de leurs dérivés. Souvent installés dans les zones portuaires, ces opérateurs, en cherchant en permanence à optimiser leur profit, réagissent instantanément à tout changement relatif au cours du marché des graines, des huiles ou des tourteaux. Au cours du premier trimestre 2005, les opérateurs sont revenus sur le marché catapultant le prix du soja aux limites de 261 \$ /t.

I-1-10- Les tendances du marché des graines oléagineuses et des huiles alimentaires

De manière générale, les tendances du marché sont étroitement liées à l'évolution de l'offre et de la demande. L'offre pour les graines oléagineuses est principalement concentrée dans six pays parmi lesquels quatre assurent les 2/3 de la production mondiale: les Etats Unis (28%), la Chine (15%), le Brésil et l'Inde.

L'Union européenne, avec 4% derrière l'Argentine (6%), ne se distingue que par le fait qu'elle occupe la seconde place en matière de production de graines de tournesol (4 millions de tonnes) après la Russie (5 millions de tonnes).

La demande mondiale reste très soutenue pour l'huile et les corps gras (96 millions de tonnes). La Chine est le moteur de la croissance (36 % depuis 1991) et se rapproche de l'Europe, premier consommateur mondial avec 45 millions de tonnes.

En matière de tourteaux, la croissance est de 20 % depuis 1991 et atteint 88 millions de tonnes en 2003. L'Europe, avec 45 millions de tonnes est le premier utilisateur de tourteaux, suivie par les Etats-Unis 31 millions de tonnes puis par la Chine avec 2 millions de tonnes mais en croissance forte (+100% depuis 1990).

Pour les principales espèces, la situation des tendances se présente comme suit :

- **Le Soja :**

Les surfaces sont passées de 54 millions d'hectares en 1990 à 63 millions d'hectares aujourd'hui, ce qui, combiné avec un accroissement des rendements a poussé la production à une augmentation de 50% environ au cours de la dernière décennie (157 Mt.

en 1998 contre 108 Mt en 1991). Les Etats-Unis occupent un rôle central sur ce marché avec 50 % de la production, suivis par le Brésil (20%), l'Argentine (10%) et la Chine (9%).

- Le Coton :

La production mondiale n'a cessé de régresser et ne représente plus que 33 Mt, avec la répartition suivante : la Chine (20%), les Etats-Unis (19%), l'Inde (16%) et la Russie (9%). Les exportations sont modestes (700.000 tonnes) et ne concernent que 2 % de la production mondiale.

- Le Colza :

La production mondiale est de 30 Mt., elle est principalement apportée par la Chine (29%), l'Union européenne (24%), l'Inde (19%) et le Canada (17%) qui est le principal exportateur de Colza.

- Le Tournesol :

La production mondiale (24 Mt) est assurée principalement par la Russie (23%), l'Argentine (20%), l'Union européenne (16%), l'Europe de l'Est (13%) et les Etats-Unis (6%). Elle est en recul en Argentine et en Russie, mais conserve son attrait dans l'Union européenne et notamment en Espagne.

I-1-11- Les perspectives à moyen terme

Le secteur des oléagineux va continuer à croître, la demande restera forte surtout en Asie, mais beaucoup plus centrée sur le soja et ses produits. L'huile recherchée par la Chine en sera la principale cause, notamment avec la régression sensible du potentiel d'huile de palme en Indonésie.

La demande en tourteaux protéiques de l'Asie sera dominante avec un facteur important très dépendant de l'évolution de la production des viandes blanches et charcuterie.

Le bilan offre-demande des graines oléagineuses va rester déficitaire et forcer les prix à la hausse. Les crises financières qui ont frappé l'Asie et la Russie depuis 1997 ont inversé, comme on pouvait le craindre, la tendance à la hausse d'une demande qui était conditionnée par la croissance continue de la consommation de produits animaux, et son effet multiplicateur sur l'utilisation des graines oléo protéagineuses et des tourteaux.

Aujourd'hui, les oléagineux payent le plus lourd tribut du retournement de tendances quasi-général qui caractérise un marché qui croulera sous les excédents. (Le prix moyen des huiles devrait baisser de 16 %, selon l'EIT - Economist Intelligent Unit- (Cabinet britannique d'études des conjonctures économiques).

Tableau n°6 : Evolution des prix des graines et huiles (\$/tonne)

| Produit / année | 2003 | 2004 | 2005 | 2006* |
|------------------|-------|-------|-------|-------|
| Soja | 257.8 | 299.3 | 239.0 | 231.3 |
| Coprah | 300.0 | 450.3 | 409.5 | 373.5 |
| Tournesol* | 260 | 280 | 285 | 240,0 |
| Huile / soja | 556.5 | 617.3 | 545.0 | 542.8 |
| Huile / palme | 443.3 | 471.5 | 416.5 | 410.3 |
| Huile/ tournesol | 593.3 | 684.3 | 697.3 | 642.0 |
| Huile colza | 599.5 | 682.0 | 636.5 | 531.8 |

Source : Agri Economique n°32 2005. *Etude des cours Bourse Chicago 1 T 2006.

I-1-12- Les perspectives à long terme

Le secteur des oléagineux devrait croître en surface de 0.7 % par an atteignant 225 millions d'hectares en 2015. Les prévisions tablent sur une stagnation du prix des oléagineux. Le Commerce mondial des oléagineux devrait augmenter de 42%. Pour satisfaire la demande en farine protéique et huiles, l'augmentation de la trituration des graines sera de 28%.

Environ 97 % de l'augmentation du secteur est due à l'expansion du soja en Amérique du Sud et du palmiste en Indonésie et Malaisie. Cette augmentation de la surface d'environ 8% entre 2005 et 2015 ainsi qu'une légère amélioration des rendements expliquent la croissance de la production. La majorité de l'augmentation des importations de soja se produira en Chine, au Moyen Orient et en Afrique, avec des importations nettes de soja multipliées par deux. Les exportations des Etats-Unis devraient baisser de 09% pour cette espèce.

Pour le Colza c'est le Canada qui domine le marché avec 60% des exportations mondiales ; la Chine et le Japon représentent 60% des importations. Jusqu'en 2014, il y 'aura une augmentation de la consommation d'huile végétale de 0,2 kg / Personne / an, avec une croissance de l'huile de soja, de colza et de tournesol de 3,01%, 1,00% et 1,70% respectivement.(FAPRI 2005).

I-1-13- Conclusion

En introduisant l'huile dans sa consommation courante, l'homme venait de franchir un pas décisif dans son évolution. Il venait de passer du stade des produits de chasse grillés à l'introduction du plat cuisiné tout en découvrant que la richesse de l'huile ne s'arrêtait pas uniquement à la saveur agréable et la facilité qu'elle prodiguait mais son importance lipidique la fait grimper au rang de produit de première nécessité.

Ces plantes annuelles sont d'une importance stratégique pour l'alimentation humaine compte tenu de leur potentiel en huiles et tourteaux. Elles constituent, avec les céréales, les flux les plus importants d'échanges commerciaux à travers le monde.

Cette situation suggère une rigueur de manœuvre dans la conduite d'une économie de marché d'autant que la libéralisation est en voie de devenir irréversible.

Dès que la production mondiale d'huile alimentaire connaîtra une diminution, il apparaîtra des fluctuations telles que la demande accrue et sans cesse croissante des pays notamment asiatiques et l'influence du coût de l'énergie, induiront une rétention des stocks, avant qu'un nouvel équilibre ne s'établisse, ce qui aura un impact très puissant.

La réaction des pays gros producteurs et consommateurs tels que la Chine et l'Union Européenne, se chargera bien vite de la gestion de ce type d'équilibre qui passe par le circuit des marchés commerciaux internationaux et par conséquent, directement liée à la perception de la mondialisation et des relations avec l'OMC.

II-PARTIE II : Caracteristiques de la filiere en algerie

II-1 Introduction

Depuis l'indépendance du pays, l'utilisation de l'huile alimentaire dans la consommation des ménages a connu une évolution considérable notamment à partir de la seconde moitié des années 1980, période durant laquelle l'industrialisation a modifié profondément le modèle de consommation de la population.

Même si la population depuis cette époque s'est multipliée par trois, il n'en demeure pas moins que le puissant facteur d'urbanisation a été décisif dans l'accroissement de la consommation locale. Ces besoins sont estimés pour l'année 2005 à 620 000 tonnes sur la base d'une ration moyenne de 19 kg/hab/an. (Chabour M.2002).

L'Algérie se place en première ligne face aux fluctuations du marché du fait de l'importation massive en huiles brutes qu'elle opère chaque année avec une augmentation annuelle d'environ 2%.

La participation des matières grasses dans le bilan énergétique global a évolué fortement depuis l'indépendance, passant de 9,5% en 1963 à 13,3% en 1990 (Boukella. M, 1992). Elle se situe aux environs de 19% en 2004. Bien qu'elle ait enregistré une

augmentation sensible, comparée au niveau de consommation européen ou américain (43%), elle est encore faible ; elle l'est aussi par rapport au niveau de consommation de ces produits dans certains pays africains comme le Sénégal (23 %) et la Tunisie (24,5%).

Les huiles brutes importées par les opérateurs locaux sont raffinées et conditionnées dans leurs usines avant d'être destinées à la consommation. Ainsi, à partir de l'activité de recherche pour la production de semences, en passant par l'agriculture pour la production de graines et l'industrie pour la trituration et la production d'huiles brutes, aucune étape n'existe localement de manière sensible et réelle pour modifier ou influencer sur le niveau de l'offre. Cette situation place le pays sous la dépendance exclusive du marché extérieur.

Aussi, il est utile de poser un certain nombre de questions pouvant conduire à une réflexion permettant de comprendre au mieux les différents mécanismes régissant la filière.

II-1-1 Organisation et Structuration actuelles de la filière

Par le passé, et pratiquement jusque vers le milieu de la dernière décennie, l'Entreprise Nationale des Corps Gras (ENCG) était la seule entreprise habilitée dans l'importation et le raffinage des huiles alimentaires. Il s'agit d'une période au cours de laquelle l'Algérie fonctionnait sous un régime d'économie planifiée. L'ENCG exerçait le monopole sur la production, le conditionnement et la distribution. Avec l'ouverture de l'Algérie à l'économie de marché et l'encouragement du secteur privé, la situation a considérablement changé. Les importations ne sont plus sous le monopole de l'ENCG car d'autres structures ont émergé. Le niveau des importations s'est accru. La concurrence au niveau du marché local fait son apparition de manière graduelle.

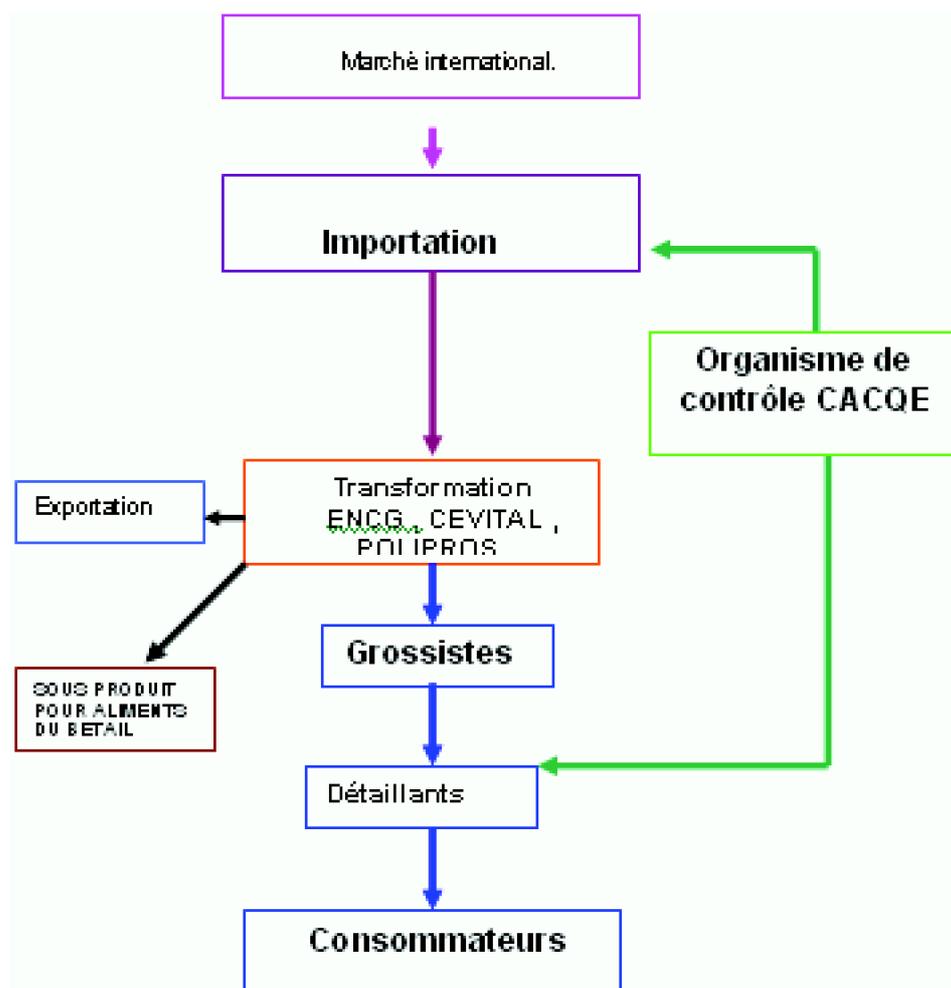


Figure n° 8 : Les structures de la filière huile alimentaire.

A ce jour, une seule entreprise privée est apparue nettement sur le marché. Elle conditionne, produit et distribue de l'huile et dérivés sous sa marque déposée. Il s'agit de l'entreprise CEVITAL qui dispose d'un complexe composé essentiellement d'une raffinerie, d'une margarinerie et de silos implantés à proximité du port de Béjaïa. Le complexe est opérationnel depuis le mois d'octobre 1998.

Il existe également d'autres concurrents potentiels comme POLIPROS avec un potentiel de raffinage de l'ordre de 33 000 t /an en cours d'installation (en 2006). Ce sont des grossistes privés qui importent de l'huile à conditionner. Leur avantage, c'est d'importer de l'huile de très bonne qualité.

II-1-2 L'appareil de transformation existant

a)- La trituration :

- Au niveau de l'ENCN :

L'ENCN disposait, avant 1982, de trois ateliers de trituration des graines oléagineuses importées, d'une capacité totale de 80 000 tonnes / an. Mais ces trois ateliers ont été

fermés sur décision du Ministère des Industries légères. (Djoudi K 1997)

- Au niveau de CEVITAL

En 2003, l'entreprise privée CEVITAL s'est engagée dans la réalisation d'un atelier de trituration et d'extraction des graines oléagineuses ultra - moderne d'une capacité de 1,800 million tonnes / an, dans le but de couvrir à hauteur de 70% le marché national. (Agri Economics n° 10 , 2003)

b)- Le raffinage :

- Au niveau de l'ENCG

Le potentiel de raffinage de l'ENCG en 1997 était de l'ordre de 1520 tonnes / jour (Djoudi. K 1997). Ce potentiel n'a pas augmenté depuis, du fait qu'aucune autre capacité dépendante de cette entreprise n'a été installée. Il a en fait diminué parce que l'unité UP 08 n'est plus en production (cf.T12 p.47)

- Au niveau de CEVITAL

A coté de ce potentiel étatique, le complexe CEVITAL s'est doté d'une capacité de raffinage de l'ordre de 1800 tonnes / jour (environ 550 000 tonnes /an) opérationnel à partir des importations d'huile brute depuis 1998.

II-1-3 Le réseau de distribution

Jusque vers la fin des années 90, l'ENCG s'est appuyée sur le réseau de distribution des grandes surfaces, sous tutelle de l'Etat. Avec la disparition de ces structures, l'ENCG s'est retrouvée sans réseau de distribution organisé. Elle s'est orientée alors sur les grossistes revendeurs privés qui souvent n'ont pas été à la hauteur attendue pour honorer dans les délais les paiements de leurs dettes.

II-1-4 Les principaux partenaires fournisseurs du pays

L'Algérie est considérée comme un important partenaire traditionnel auprès des pays fournisseurs suivants en 2005 (Cf . CNIS) :

| Huile en Tonne Pays | Soja | Palme | Tournesol | Colza |
|------------------------|---------|--------|-----------|----------|
| Argentine | 120 000 | - | 70 000 | - |
| Brésil | 102 000 | - | 8 000 | - |
| Indonésie | | 38 800 | - | - |
| Malaisie | - | 19 220 | - | - |
| Allemagne France | 6 300 - | - - | - - | - 12 155 |
| Russie | - | - | 3 000 | - |
| Ukraine | - | - | 3 000 | - |

A titre indicatif les montants pour quelques pays, ont été les suivants :

Argentine : 107, 22 millions de \$US environ

Brésil : 59, 47 "

Indonésie : 18, 34 "

Malaisie : 9, 82 "

Allemagne : 13, 44 "

France : 8, 13 "

Tableau n°7 : Importations des huiles et graisses (million de \$ US).

| Désignation | 1991 | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
|--------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Huiles et graisses | 146 | 378 | 313 | 263 | 363 | 278 | 213 | 235 | 276 | 342 | 381 | 311 |

Source : Centre National d'Informations Statistiques, 2006.

Les coûts des importations du pays en huiles qui n'ont cessé d'augmenter sont dus à l'accroissement de la demande d'une part et, d'autre part, à l'augmentation des prix sur le marché international.

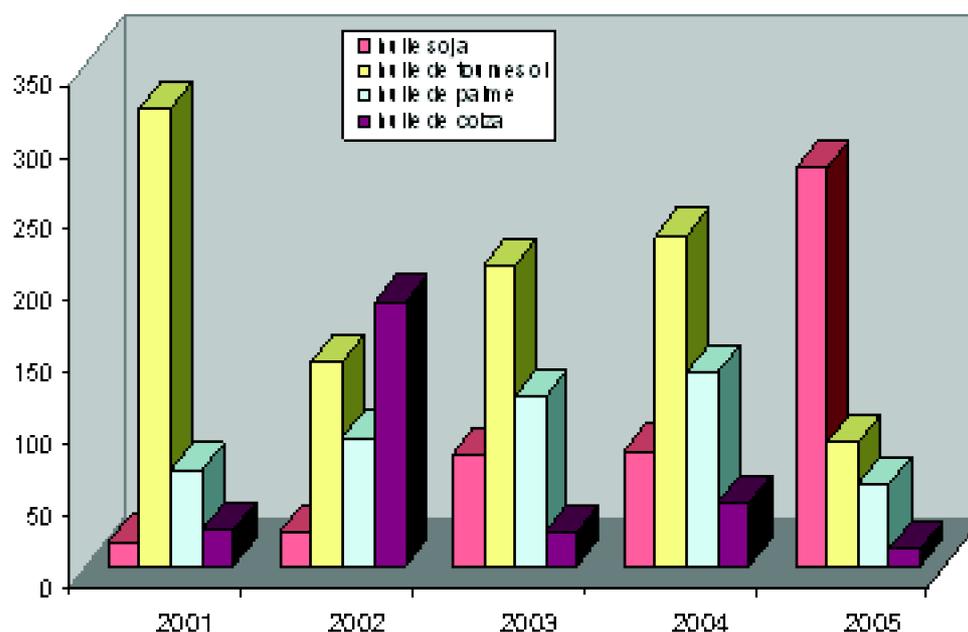


Figure n° 9 : Evolution des importations de l'Algérie pour quelques types d'huiles en millier de tonnes

Tableau n°8 : Moyenne annuelle des prix de quelques huiles et matières importées (en \$US / tonne)

| Désignation | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 |
|--------------------|------|------|------|------|------|
| Huile de tournesol | 393 | 408 | 564 | 572 | 740 |
| Huile de soja | | 305 | 400 | 525 | 670 |
| Huile de colza | - | 340 | 455 | 600 | 680 |
| Huile de palme | - | 200 | 350 | 410 | 500 |
| Tourteaux | 232 | 231 | 222 | 246 | 240 |

Source : Infolea Oil Word 2004.

Les prix unitaires, au cours de ces dernières années, soumis à d'importantes fluctuations, présentent une tendance forte à l'accroissement. Les prix ont pratiquement doublé entre 2001 et 2004 conduisant à un maintien des importations au niveau national aux environ de 300 000 t à partir de l'année 2000 alors qu'elles se situaient à la fin de la dernière décennie à une moyenne de 325 000 tonnes.

A partir de l'année 2000, les prix moyens CAF (rendu port Alger) à l'importation par l'ENCG des huiles brutes sont présentés ci-après.

Tableau n°9 : Prix moyens des huiles alimentaires importées par l'ENCG.

| Prix moyen | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|
| Huiles à l'importation en\$ / t (soja,tournesol,colza) | 370 | 470 | 508 | 565 | 630 |

Source : ENCG.

Les prix moyens ont connu un accroissement sensible. Entre 2000 et 2004, il ont été multipliés par 1,8. Ceci indique que les prix vont continuer à croître tant que le niveau de la demande sera le même sur le marché international.

II-1-5 Evaluation de la situation de la filière huile alimentaire

a.- Organisation

Pour établir une situation assez exhaustive de la filière, il est utile de se référer au point de départ c'est-à-dire, au niveau de la production agricole et étudier le type de relations existantes et leur degré d'influence sur la filière.

L'absence d'intégration avec l'amont agricole a entraîné une dépendance exclusive aux ressources d'approvisionnements extérieures (tableau n°7).

Le bilan de la situation économique de la filière qui s'identifie avant 1998 à celui du seul opérateur national ENCG, indique que des difficultés considérables sont apparues après la disparition des réseaux de distribution et par conséquent une atrophie de la filière.

Le vide qui s'est ainsi creusé entre la production d'huile raffinée et la consommation, s'est comblé en partie par la mise en service de la raffinerie CEVITAL, qui a su rapidement créer son propre réseau de distribution local (Agro ligne n°4,2000) . Il n'en demeure pas moins que le marché informel de l'huile s'était implanté durant ces dernières

années ou l'on a vu souvent des pénuries provoquées à la suite de stockage du produit à la veille de fêtes (Ramadhan,..). La structure de vente et de distribution au niveau national, basée sur les revendeurs, reste insuffisante et mal maîtrisée. L'absence de structures de distribution organisées a handicapé fortement le marché et par là même la politique d'ouverture du commerce et de l'approvisionnement de la population qui est restée précaire au niveau de la consommation.

b.- Compétitivité des Entreprises :

Le passage du pays à l'économie de marché, son adhésion quasi-imminente à l'OMC et l'entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2005 de l'Accord d'association entre l'Algérie et l'Union Européenne (UE), ouvrant ainsi la voie à l'établissement d'une zone de libre-échange à l'horizon 2017, constituent à la fois de véritables menaces mais aussi des opportunités pour les entreprises locales.

- Menaces : dans la mesure où leur fragilité financière et surtout leur compétitivité (qualité du produit) les rendent très vulnérables.
- Opportunités : dans la mesure où cela leur permettra d'accéder plus facilement aux matières premières et à une technologie industrielle performante. En vertu du calendrier de la suppression des barrières tarifaires étalé sur une douzaine d'années, les matières premières forment la première liste des produits pour lesquels l'exemption totale de droits de douane est appliquée depuis l'entrée en vigueur de l'Accord d'association.

En matière de compétitivité, il est clair qu'une comparaison en termes de coûts de transformation (raffinage, conditionnement) entre les prix au niveau de la production locale et les prix pratiqués sur le marché international apportera plus de lumière sur la compétitivité du produit local et sa résistance face à l'avènement de nouveaux concurrents sur le marché national.

Pour illustrer cet important aspect au stade actuel et à titre indicatif, le litre d'huile (ENCG) est vendu à 75 DA / litre en 2003 sur le marché national (ONS n°34, 2005) avec un coût moyen avant raffinage de 41,12 DA / litre et 48,50 DA / litre lorsqu'il est raffiné en 2003. (Données obtenues au niveau de l'ENCG*) et 69.80 DA/litre conditionné prêt à l'emploi . Sur le marché international le litre d'huile coûte 46 DA (prix FOB en 2003) prêt à la consommation. (Cotations des huiles fluides, 2003). Pour une appréciation plus complète de la situation, il est repris ci-après les droits de douanes et taxes à l'importation concernant les deux catégories d'huile

(*) l'ENCG adopte la méthode des coûts complets : c'est la méthode la plus communément utilisée, car elle absorbe aussi bien les charges fixes que variables , c'est ce que l'on désigne comme étant la méthode des coût réels voir annexe 01.

| ANNEE | HUILE BRUTE | | HUILE COMMERCE FINIE | |
|-------|-----------------|-----|----------------------|---------|
| | DROIT DE DOUANE | TVA | DROIT DE DOUANE | TVA |
| 1999 | 05% | 14% | 25% | EXONERE |
| 2000 | 05% | 14% | 25% | EXONERE |
| 2001 | 05% | 14% | 25% | EXONERE |
| 2002 | 05% | 14% | 25% | EXONERE |
| 2003 | 05% | 17% | 30% | EXONERE |
| 2004 | 05% | 17% | 30% | EXONERE |

Tableau n°10 : Droits de Douanes et taxes applicables aux huiles à l'importation.

Source : Office de promotion du commerce extérieur.

La filière locale n'est pas compétitive sur le plan international. Elle le sera encore moins lorsqu'on prend en ligne de compte la trituration (qui d'ailleurs même en Europe avec un coût de trituration de 0.02 euro pour un litre – (Oil Word 2001)-, l'huile n'est plus compétitive avec celle en provenance d'Asie ou d'Amérique du Sud avec la trituration à 40 \$ la tonne). Dans le contexte du marché actuel et dans tous les cas de figure, le prix de revient* en Algérie est supérieur à celui des autres pays producteurs. Aussi, dès l'ouverture des frontières au libre échange et l'entrée à l'OMC, la concurrence va influencer considérablement sur le prix à la consommation.

Il est utile remarquer qu'au niveau des unités de production de l'ENCG la maîtrise du coût de raffinage reste encore très faible, celui-ci est passé de 40, 58 DA / litre en 2000 à 47, 99 DA/litre en 2002 (Amrouche 2003). Cependant l'augmentation du coût de raffinage au niveau de l'ENCG suit la même tendance que la hausse des prix de l'huile brute sur le marché international, (de 39.36 DA le kg en 2000 à 45.88 DA le kg 2002). Les charges directes représentent en moyenne 94 % des charges totales pour des huiles raffinées de tournesol et de colza. Les matières premières ont la part la plus importante avec 90.24% en moyenne du total des charges directes des huiles raffinées. Les charges indirectes représentent 5.95% environ du total des charges ; les sections chaufferie et maintenance sont les 69.89 % du total des charges indirectes.

De ce point de vue, l'analyse de l'impact de l'adhésion à L'OMC va permettre d'observer une confrontation des entreprises locales soumises à une rude épreuve de lutte pour la survie face au marché international. La justification de leur existence ne pourra se faire que par les résultats de rentabilité qu'elles obtiendront. A ce stade on peut considérer que l'adhésion à l'OMC va être à l'origine d'une plus grande transparence sur les prix, une meilleure cohérence dans les actions entreprises et un commerce de produits plus loyaux et marchands.

(*) Définition de prix de revient ou coût de revient: c'est la somme des coûts correspondant à l'ensemble des dépenses nécessaires pour élaborer et mettre sur le marché un bien de service.

II-2 La politique d'investissement menée par l'état

II-2-1 Historique

Dés la fin de l'ère coloniale, suivant le même modèle de société nationale monopolistique, le secteur d'Etat s'est étendu assez tôt aux activités agro-alimentaires considérées comme stratégiques. C'est ainsi que la SNCG (Société Nationale des Corps Gras) créée le 09 Novembre 1967 intègre tout d'abord les unités de productions abandonnées par leurs propriétaires ou nationalisées (SOHER ,CRESPO ,TAMZALI ,HSOR).

En juin 1968, la société METRAL appartenant au groupe UNIPOL-France et la grande raffinerie savonnerie d'Alger appartenant à LESIEUR sont nationalisées et intégrées au patrimoine de la SNCG.

En 1972 il y a eu création de la Société de Gestion et Développement des Industries Alimentaires (SOGEDIA), qui contrôlait, pour le compte de l'Etat, trois activités importantes du secteur alimentaire : les corps gras, le sucre et les conserves, auparavant gérées par trois sociétés distinctes :

- la société nationale des corps gras (SNCG).
- la société nationale de gestion et de développement des industries de sucre (SOGEDIS)
- la société nationale des conserves (SOALCO).

A partir de 1982-83, la SOGEDIA est à son tour touchée par la vague de restructurations des entreprises d'Etat. Elle éclate alors, en trois entités distinctes, donnant naissance aux trois entreprises publiques économiques (EPE) actuelles, entre lesquelles se partage son patrimoine : l'ENCG, l' ENASUCRE et l' ENAJUC.

L'Entreprise Nationale des Corps Gras (ENCG) a bénéficié depuis sa création (décret 82.453 du 11décembre 1982) du monopole de l'Etat sur la production des huiles de graines sur le sol national.

Elle s'est vue confier également dès juillet 1983 une fonction vitale à son activité, le monopole des importations d'huiles brutes (exercé auparavant par l'ONACO devenu l'ENAPAL sous la tutelle du Ministère du Commerce).

| DESIGNATION | ADRESSE | UNITE/ PRODUCTION | CAPACITE DE RAFFINAGE HUILE en T/AN 2000 |
|---|---|---|--|
| FILIALE DES CORPS GRAS ALGER | 1, Rue des 600, Alger port Alger. | ¹ UP1 : la raffinerie margarinière d'Alger (RMA) ² UP5 : l'huile raffinée savonnerie d'Alger (HRSA) ³ UP6 : la raffinerie savonnerie d'Alger (RSA) | 680 T/J |
| FILIALE DES CORPS GRAS DE SEYBOUSE ANNABA | 1, avenue Ben Abdelmalek Ramdane, Annaba. | ⁴ UP4 : la raffinerie de ANNABA. | 100 T/J |
| FILIALE DE CORPS GRAS DE DJAJA | Route des Aurès BP n°106 Eajaia | ⁵ UP7 : complexe de BEJNA ⁶ UP0 : une raffinerie savonnerie à BEJNA. | 120 T/J |
| FILIALE DES CORPS GRAS DE MAGHNIA | Route de Tenien BP n°280 Maghnia. | ⁷ UP8 : complexe de MAGHNIA. | 100 T/J |
| FILIALE DE CORPS GRAS DJUFAN | 1, Route des Martyrs Es-Senba Jran | ⁸ UP2 : raffinerie de ES-SENBA. ⁹ UP3 : raffinerie de JG. | 310 T/J |
| GRUPE ENCG * | 13, avenue Mustapha Sayec, Alger | | 1520 T/J |

*Le groupe ENCG possède 09 unités réparties en 05 filiales implantées à ALGER, BEJNA, CRAN, ANNABA et MAGHNIA. La production de l'ENCG est de 418000 t/an de 275 jours de travail effectif.

Figure n°10 : Structure de l'ENCG

L'ENCG était jusque là, la seule entreprise intervenant sur l'ensemble de la filière d'approvisionnement local en huile de graines. Le champ d'activité s'étend de l'importation des huiles brutes (de tournesol et de colza) au raffinage local.

Le raffinage des huiles brutes est, de loin, l'activité la plus importante au niveau des neuf (09) unités de production de l'ENCG. En 1991, les capacités de raffinage étaient de 435000 tonnes par an.

A partir de 1986, suite à l'effondrement des cours du pétrole, l'ENCG n'était plus, en mesure de garantir, comme par le passé, un approvisionnement régulier et stable en huiles alimentaires à partir de ses raffineries.

Des mesures législatives et réglementaires ont traduit dans les faits la volonté de rupture avec l'ordre économique ancien. Une nouvelle politique, baptisée « réformes économiques » est élaborée en 1988, consacrant officiellement la fin de l'idéologie interventionniste et annonçant le début d'une phase de « transition vers l'économie de

marché »¹ qui se traduit en clair par « l'autonomie de gestion »(Loi du 12 janvier 1988), c'est à dire vers la liberté totale reconnue aux dirigeants de définir la stratégie de leur entreprise.

L'intervention de l'Etat va se faire en considération bien sûr des grandes priorités nationales, par une recherche appropriée des solutions : assainissement financier, redéploiement structurel, privatisation du capital, modernisation de l'outil de production.

En effet, une rupture radicale avec les méthodes passées, semble s'imposer d'elle même et ce, en passant d'une économie centralement planifiée à une économie de marché. Cette dernière va jouer le rôle de régulateur de l'activité économique et de stabilisateur social.

Donc, il y a lieu de rompre avec la logique de centralisation, au profit d'un système décentralisé dans lequel les décisions d'investissement, de distribution et de commercialisation doivent répondre aux normes de la mondialisation et du marché. Les entreprises devaient accorder à ces recommandations une attention particulière pour garantir leur pérennité.

L'autonomie des entreprises publiques comme forme de gestion, faisant de celles –ci des personnes morales distinctes de l'Etat, délivrées de toute tutelle administrative, dotées d'un capital social, et désormais régies par les lois universelles de la commercialité. Cette situation est devenue possible grâce à un ensemble de lois visant à donner aux entreprises nationales, le moteur réel de leur développement, leur liberté d'initiative et la maîtrise autonome de leurs instruments de gestion.

1- les réformes économiques ont été élaborées par une équipe restreinte de cadres de l'Etat et du parti FLN, dans l'entourage de l'ex-président Chadli Benjedid. Les grandes orientations de la nouvelle politique ont été consignées dans « Les cahiers de la réforme », Alger, ENAG , 1989.

L'autonomie des entreprises publiques a donné lieu à la création des Fonds de participation en 1989 dont l'objectif était de faire entrer les EPE dans le système de la réforme économique engagé. Ce sont des instances qui avaient aussi le rôle de la surveillance stratégique.

En 1996 a eu lieu la transformation de ces fonds de participations en Holding publics, chargés de la gestion et de l'administration des capitaux marchands de l'Etat.

L'ordonnance N° 95-25 du 25 septembre 1995, précise que le Holding public a pour mission de rentabiliser et de faire fructifier le portefeuille d'actions de participation et autres valeurs mobilières qui lui sont transférés et d'impulser le développement des ensembles industriels , commerciaux et financiers qu'il contrôle.

Au début de l'année 1997, une nouvelle forme de restructuration et de soutien aux entreprises publiques, a été mise en œuvre. Elle se caractérise par le regroupement des unités de production en filiales, afin d'accroître l'autonomie.

A partir de l'année 2001 un ensemble de textes législatifs a été promulgué (ordonnance n° 01-04 du 20 août 2001, et ses textes d'application). Ces textes portent sur les modes d'organisation, gestion et privatisation des entreprises. Ils fixent en outre les modalités d'exercice de l'action spécifique (qui est une action du capital social), et

expliquent les modalités d'acquisition de ces sociétés par leurs salariés ou par des tiers dans le cadre de la privatisation prévue à cet effet.

II-2-2 La politique d'investissement spécifique aux huiles alimentaires

Il est utile de souligner que l'on peut rencontrer aujourd'hui des technologies anciennes dues à l'existence d'unités construites avant l'indépendance en coexistence avec des technologies intermédiaires acquises dans le cadre des programmes réalisés à partir du premier Plan triennal en 1969 et des technologies nouvelles introduites récemment.

Avant l'élaboration du Plan quinquennal 1980-1984, deux grands projets ont été envisagés en 1978, l'un à l'Est (Béjaia) et l'autre à l'Ouest (Béni-Saf). Ils s'agissaient d'investissements lourds prévus avec de vastes installations portuaires pour l'approvisionnement en grains et de gros moyens de manutention. Leur coût était évalué autour de 02 milliards de DA de l'époque (environ 200 milliards de DA d'après le cours actuel) (cf *Théorie et pratique de la dévaluation* P.H Breton et A-D Schor 1993).

Le projet Ouest concernant les huiles a été différé et ne sera pas réalisé avant 1984 à Maghnia. Quant au projet Est, il a été révisé et amputé des installations de trituration et d'autres équipements.

Plus tard, l' ENCG a entrepris, dès l'année 1992, les démarches pour la réalisation d'un programme soutenu de développement des graines oléagineuses au niveau national de même qu'une rénovation de l'unique atelier de trituration situé à Sig, dont la capacité est de

100 tonnes par jour. En matière de raffinage le tableau ci-dessous indique les capacités du Groupe ENCG et leur évolution entre 1969 et 1999. On remarque que la plus forte évolution a eu lieu à partir des années 80 avec l'installation des deux complexes de Maghnia et Béjaia.

Tableau n° 11 : Capacités installées de l'ENCG et leur évolution entre 1969 et 1999 (Raffinage en t / j).

| Unités de production | 1969 | 1979 | 1989 | 1999 |
|----------------------|------|------|------|------|
| UP1 | 56 | 100 | 100 | 100 |
| UP2 | 55 | 100 | 100 | 100 |
| UP3 | 32 | 65 | 190 | 210 |
| UP4 | 30 | 100 | 100 | 100 |
| UP5 | 60 | 100 | 165 | 185 |
| UP6 | 100 | 300 | 300 | 300 |
| UP7 | - | - | 400 | 400 |
| UP8 | 24 | 30 | 30 | 30 |
| UP9 | - | - | 100 | 100 |
| GROUPE ENCG | 357 | 795 | 1485 | 1520 |

Source : ENCG. (collecte de données).

Malgré la progression des capacités installées durant cette période et jusqu'en 1999,

il n'en demeure pas moins qu'à partir de l'année 2000, date ayant connu le démarrage des opérations de réforme pour se mettre à niveau et obtenir la certification internationale de production ISO 9001, les capacités de raffinage ont fortement régressé.

En effet, la majeure partie des équipements de l'ENCG, dataient d'avant les années 80, d'où la nécessité de s'en défaire ce qui a entraîné cette régression du potentiel de raffinage. Le tableau ci-après donne un aperçu sur le potentiel réel et actuel de raffinage de l'ENCG :

Tableau n°12 : Capacités installées de l'ENCG et leur évolution entre 2000 et 2005 (raffinage en tonnes / jour).

| Capacité / année | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
|------------------|------|------|------|------|------|------|
| UP1 | 99 | 70 | 76 | 76 | 74 | 60 |
| UP2 | 114 | 96 | 80 | 80 | 80 | 72 |
| UP3 | 149 | 125 | 112 | 120 | 96 | 88 |
| UP4 | 99 | 88 | 88 | 88 | 93 | 75 |
| UP5 | 158 | 122 | 110 | 110 | 74 | 66 |
| UP6 | 240 | 150 | 160 | 160 | 130 | 118 |
| UP7 | 308 | 313 | 295 | 304 | 277 | 263 |
| UP8 | 43 | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 |
| UP9 | 99 | 87 | 88 | 88 | 96 | 72 |
| Groupe ENCG | 1309 | 1051 | 1009 | 1026 | 920 | 815 |

Source : ENCG (collecte de données).

A coté de cette entreprise nationale, l'Etat dans le cadre des réformes économiques, ayant supprimé le monopole des importations des huiles brutes et du raffinage, a encouragé le secteur industriel privé au lancement et à la promotion de ces activités.

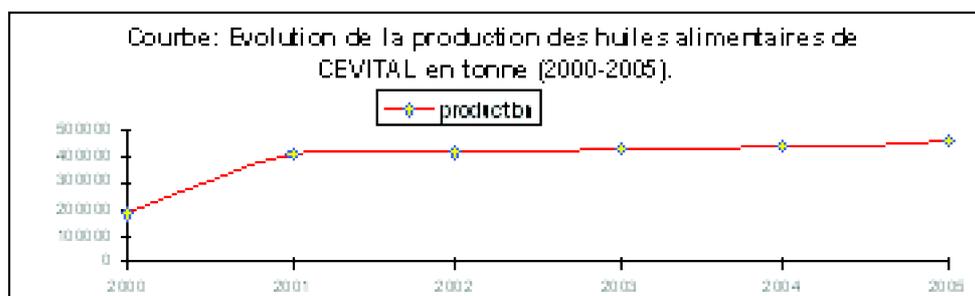


Figure n° 11 : Evolution de la production d'huile de l'ENCG.

Source : ENCG

Bien vite, on peut s'apercevoir du déclin de la production à partir des années 1999 au niveau de l'ENCG où l'on peut constater que l'une des unités (Béjaia) a complètement fermé. L'ENCG ne représente plus qu'environ 14% de la consommation.

Le reste est approvisionné par CEVITAL pour environ 85% (et quelques petites entreprises, POLIPROS,... dont la production est à ses premiers balbutiements), et (1% environ sont des marques étrangères à l'importation en huile de table).

C'est ainsi que la Société CEVITAL a obtenu à partir de 1999, une part du marché qui

bien vite (2000) est devenue considérable (50%) avec la mise en service de la raffinerie située à Béjaia qui travaille avec une capacité de 600 tonnes en 3x8, répartie sur deux lignes identiques de 300 t en 3x8, soit une capacité globale de 1800 t / j en 2004. (CTC Edit 2004)

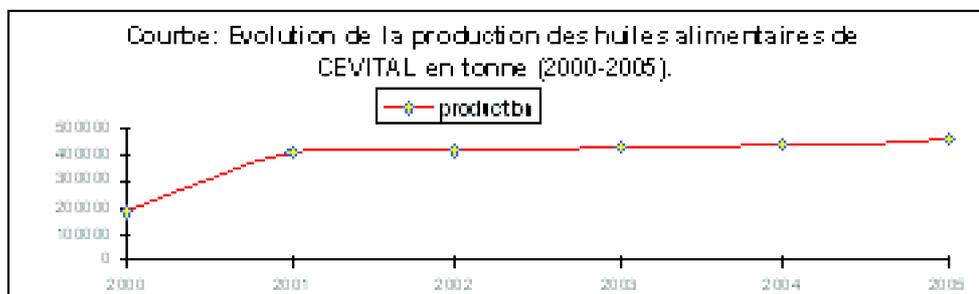


Figure n° 11 bis : Evolution de la production d'huile de CEVITAL.

II-2-3. Les investissements de base pour le renforcement de la filière

Les investissements de base ont pour objectif de mettre en place des dispositifs dotés de moyens et de savoir-faire, capables d'engendrer les conditions nécessaires pour la promotion et le renforcement de la filière.

En fait, des réflexions ont eu lieu au cours des dix dernières années, notamment par la mise en œuvre de plan de redressement comme celui engagé à partir de 1996 et appelé « banque entreprise » qui avait pour objectif d'alléger les entreprises des contraintes majeures qui freinaient leur développement.

Toutefois, lorsque l'on analyse avec un peu de recul les effets obtenus, l'on se rend compte, à l'exemple de l'expérience vécue par le groupe ENCG, (Salhi S 2000), que ce type de dispositif n'a servi à rien.

La réduction des coûts par la compression des effectifs sans la prise en charge des éléments restructurant (organisation, management, recherche-développement...) n'a fait qu'enfoncer plus profondément l'entreprise dans une déstructuration indescriptible dont l'impact reste encore de nos jours imprévisible. Malgré les efforts considérables consentis, les objectifs de privatisation de l'entreprise n'ont pas été atteints.

L'entreprise, qui pendant trente années depuis l'Indépendance, assurait à elle seule l'approvisionnement de tout le pays en huiles alimentaires n'a plus « d'énergie » pour faire face au marché local.

Ce type d'investissements qui vise le développement à long terme des différents segments de la filière ne concerne pas uniquement l'aspect technico-économique et législatif mais aussi l'impact sur l'environnement socio-culturel du moment.

L'un des premiers segments de la filière qu'il y aurait lieu de prendre en charge dans le cadre de ce type d'investissement concerne la remise à niveau de l'outil de production existant. Il s'agit d'engager un changement radical des méthodes de gestion et d'organisation avec la mise en place de système d'assurance de la qualité des produits basés sur des normes définies au préalable et existantes au niveau international (ISO

9000, 14000,etc).

Ceci constitue, à terme, pour l'entreprise, une plus value lui permettant d'être mieux outillée pour s'engager dans le passage obligé de la libéralisation.

Ce facteur essentiel autorise la compétitivité et facilite les échanges (Bensiam N. 2000). La certification de l'entreprise est une nouvelle approche qui a été dictée par les exigences du marché international caractérisé au cours de cette fin de siècle par :

- l'émergence de grands ensembles économiques ;
- la globalisation et la mondialisation de l'économie;
- la mise en place de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Le second segment qui gagnerait à l'encouragement des investissements à long terme concerne le facteur humain et l'amélioration des connaissances par le développement des échanges techniques, scientifiques et culturels, le domaine de la formation et de la recherche.

Néanmoins, il est utile de souligner que les fondements de la filière ne pourraient être garantis sans un encouragement conséquent à la mise en œuvre de toute une stratégie de perception de la production de graines oléagineuses comme partie intégrante des systèmes de cultures au niveau local.

A ce titre, il faut rappeler qu'avec l'avènement, du PNDA en 2000, il y a eu une tentative d'investissement par l'Etat en faveur de la production des graines oléagineuses sous forme de subvention pour les exploitants agricoles (4000 DA/ha + 25% du prix de revient de la production). Toutefois cette opération n'a pas eu les effets escomptés. Dans les zones à pluviométrie printanière abondante, où les oléagineux peuvent être conduits sans irrigation d'appoint (exemple Mitidja, Annaba..) d'autres produits plus rentables et mieux maîtrisés sont restés plus attractifs telles les légumineuses récoltées en vert (fèves, petit pois...). Ainsi la prime à la production prévue a été retirée au début de la campagne agricole 2005. En fait, il aurait certainement été plus judicieux de consacrer cet effort au développement de périmètres irrigués, base fondamentale de progrès et de production ; et d'inciter à l'adoption de systèmes de cultures intensifs intégrant l'oléagineux à des niveaux de rentabilité, substantiels (soja, tournesol et colza.).

II-3 Analyse des facteurs influant sur la filiere

II-3-1.Déficiencie ou échec de la production nationale des cultures oléagineuses ?

Avant l'indépendance, il n'existait pratiquement pas de culture de plantes oléagineuses. Toutefois des travaux de recherche orientés beaucoup plus vers l'inventaire, la préservation et la systématique des espèces étaient menés. Les grands groupes de

l'époque parmi lesquels (LESIEUR) avaient préféré l'importation de la matière première à partir d'autres pays sous domination française, et spécialiser l'Algérie vers d'autres cultures (comme le vignoble, le tabac,...).

Après l'Indépendance, au vu de l'importance des besoins, les pouvoirs publics ont dû entreprendre la mise en œuvre des conditions spécifiques pour ce genre de production agricole et limiter les importations de graines. Des essais ont été entrepris assez tôt par les institutions publiques spécialisées existantes alors (INRAA, INA), le Ministère de l'agriculture avec l'appui plus tard des instituts techniques de développement (IDCI ,etc.) et la coopération étrangère pour promouvoir le développement de ces espèces végétales pratiquement inconnues dans le paysage agricole algérien. Les premiers essais ont d'abord porté sur le tournesol (1964-1968). Mais dès l'extension à une dizaine d'hectares en Mitidja, la graine de tournesol très prisée par le moineau avait diminué la récolte. Cependant durant le premier plan quadriennal, l'extension du tournesol conduit en sec, à d'autres zones avait permis une récolte sur quelques centaines d'hectares à titre démonstratif. Le tableau ci-après donnant le bilan de la production de tournesol durant ce quadriennal reste significatif au titre de l'introduction d'une nouvelle culture. A titre d'exemple le rendement atteint en 1973 est de 3,53 quintaux /hectare. Devant la faiblesse des rendements observés les extensions de superficies conduites en sec prévues et les niveaux de production attendus n'ont pu être atteints. Ces cultures nouvelles ont été mal maîtrisées, le choix variétal peu efficace au regard des conditions climatiques difficiles durant le cycle ininterrompu de sécheresse de l'époque. Des travaux plus approfondis sur une gamme assez large d'oléagineux furent par la suite entrepris pour une production en sec (carthame, tournesol, colza et soja entre 1974 et 1984).

Tableau n° 13 : Bilan production graines de tournesol de 1971 à 1974

| Année | 1971 | 1972 | 1973 | 1974 |
|-------------------------|----------|----------|----------|----------|
| Surfaces cultivées (Ha) | 6 560 16 | 4 610 13 | 5 070 17 | 6 780 14 |
| Graines produites (Qx) | 780 | 150 | 890 | 640 |
| Rendements (Qx /Ha) | 2,55 | 2,85 | 3,53 | 2,16 |

Source : Statistiques agricoles série A et B Ministère de l'Agriculture.

Les essais réalisés dans le cadre du projet de coopération avec la FAO à partir de 1976 indiquaient que les niveaux de rendement en sec du tournesol peuvent être appréciables et varier entre 18 et 32 Qx / Ha. (PNUD / FAO Rome 1984). 20 ans plus tard, la reprise des travaux d'introduction ces dernières années et les rendements observés en essais d'introduction variétal 2005 / 2006 avec une moyenne de 27Qx/ha (cf. Partie I) montre que la culture des oléagineux est un dossier encore ouvert pour plus de maîtrise et d'approfondissement des connaissances.



Photo prise à la Station d'Oued Smar (2006). Essai variétal d'introduction

II-3-2. Déficience ou échec de l'outil de production industriel ?

Dans le cas de la filière des huiles alimentaires, les activités de trituration locale, n'ont pas bénéficié de la considération voulue à la faveur des orientations quasi-exclusives des investissements industriels publics, vers le raffinage d'huiles brutes importées.

En effet, l'essentiel des investissements publics réalisés à ce jour dans l'industrie des corps gras a été programmé au cours de la période 1970-1977. Ces investissements qui ont porté surtout sur des programmes de modernisation d'unités de production anciennes (d'avant la Révolution de 1954) et d'extension de leur capacité de production, ont permis à l'entreprise publique du secteur de faire évoluer ses capacités de raffinage dans des proportions importantes :

- 353 tonnes / jour en 1969,
- 795 tonnes / jour en 1982.

Durant la même période, les importations de graines oléagineuses destinées à la production locale d'huiles et de tourteaux, ont stagné puis fléchi à la fin des années soixante-dix, pour aboutir en 1982 à la fermeture définitive des trois ateliers de trituration en place depuis la fin de la Seconde guerre mondiale et dont la capacité globale atteignait les 80 000 tonnes de graines triturées annuellement, avec une production de tourteau de l'ordre de 40 000 tonnes par an.

Pourtant, le pays venait d'adopter avec le quinquennal 1981/85 un modèle d'intensification de l'élevage bovin, et surtout de l'aviculture gros consommateurs de tourteaux. Les importations de ce sous-produit de l'oléagineux, allait se démultiplier rapidement sans pour cela impliquer une quelconque intention de développement de cette culture.

Tableau 14 : L'importation de tourteaux durant le premier quinquennal 1981/85.

| Années | 1981 | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 |
|--------------------|--------|--------|--------|---------|---------|
| Quantités (tonnes) | 60 000 | 86 000 | 97 000 | 140 000 | 183 000 |

Source : Douanes, rapport plan quinquennal 1980-84.

Replacée dans le contexte des décennies quatre-vingt et quatre-vingt dix, cette mesure peut surprendre devant le fait que l'Algérie était en possession d'une industrie locale non négligeable, elle bénéficiait à la fois d'un potentiel, d'une expérience et d'un savoir-faire accumulés depuis fort longtemps dans le domaine de la trituration des graines. Par ailleurs les moyens financiers rendus disponibles par la maîtrise totale du secteur des hydrocarbures auraient pu conduire à l'élargissement et à la modernisation de ce potentiel.

Il n'en a pas été ainsi dans la mesure où l'importance accordée au développement des secteurs agro-alimentaire et hydro-agricole dont faisait partie la filière des huiles alimentaires, était restée limitée devant la formidable préoccupation de création « d'une base industrielle industrialisante » et l'extension des activités pétrolières à l'exploitation du gaz et l'implantation de la pétrochimie.

L'absence d'un intérêt particulier au développement des petites et moyennes industries manufacturières a entraîné rapidement la régression de l'intérêt pour la culture des oléagineux et de la construction d'une filière nationale des huiles alimentaires orientée vers l'indépendance partielle ou totale du marché extérieur en cas de besoin.

Les facilités d'importation des huiles brutes et des tourteaux, avaient estompé durant toute la période qui suivit, toute volonté d'analyse de la situation en cas de pénurie et de modification des tendances sur les marchés internationaux entre la graine oléagineuse et les huiles brutes et tourteaux. Aussi, durant toute cette période, seule l'extension des capacités de raffinage a connu un réel progrès pour atteindre 1520 tonnes / jour en 1998/99 (Tableau n°11)

Il n'en demeure pas moins que la libéralisation et l'orientation vers l'économie de marché ont modifié progressivement les données. C'est ainsi qu'après son implantation, le groupe privé CEVITAL avec le potentiel de raffinage de 1800 tonnes / jour, a bien vite analysé la situation pour s'orienter vers la réalisation de silos et d'infrastructures portuaires visant l'approvisionnement en graines de l'extérieur dans une première étape et projeter la mise en valeur dans le Sud du pays pour un approvisionnement de l'intérieur dans une seconde étape pour parer à toute éventualité en provenance des marchés internationaux ou des catastrophes et périodes de sécheresse au niveau local.

Capacités de trituration installées par CEVITAL en 2005 :

- *5 000 tonnes / j de graines de soja avec un rendement de 18% en huile et 82% de tourteaux.
- *2 500 tonnes / j de graines de tournesol ou colza avec un rendement de 44% en huile et 56% en tourteaux

Ce niveau de vigilance et de dynamisme constitue un apport considérable pour la mise en ordre et l'organisation des activités de la filière et lui permettre d'assurer une pérennité

d'existence dans cet environnement fortement agressif.

II-3-3. Déficience ou échec du système d'organisation et de gestion économique ?

L'un des traits distinctifs de la filière est son évolution dans un contexte socio-économique particulier. Par le passé, il s'agissait d'une gestion répondant aux attentes d'une économie planifiée et fortement centralisée qui, en l'espace d'une décennie environ, se devait de se transformer en économie de marché et créer un environnement socio-économique totalement différent dont la composante principale, la population consommatrice de biens et services, n'était pas préparée.

Toutefois, cette population aux capacités d'adaptation élevées, possédait dans sa mémoire collective d'avant la Révolution quelques rudiments de connaissances de ce type d'environnement de libre concurrence et la proximité de l'Europe facilitait au mieux l'approche pragmatique d'adoption.

Pour cela, il fallait instituer les outils économiques visant à faciliter cette modification en passant d'une économie administrée à une économie d'ouverture, cette volonté d'adaptation, s'est concrétisée à travers certaines mesures :

- L'autonomie de l'entreprises publique comme mode de gestion, rendant celle-ci comparable à une personne morale distincte de l'Etat, délivrée de toute tutelle administrative, dotée d'un capital social et désormais régie par les lois universelles de la commercialité. Au second semestre 1995, deux lois fondamentales ont été approuvées.
- La loi sur la privatisation des entreprises
- La loi sur la gestion des capitaux marchands de l'Etat.

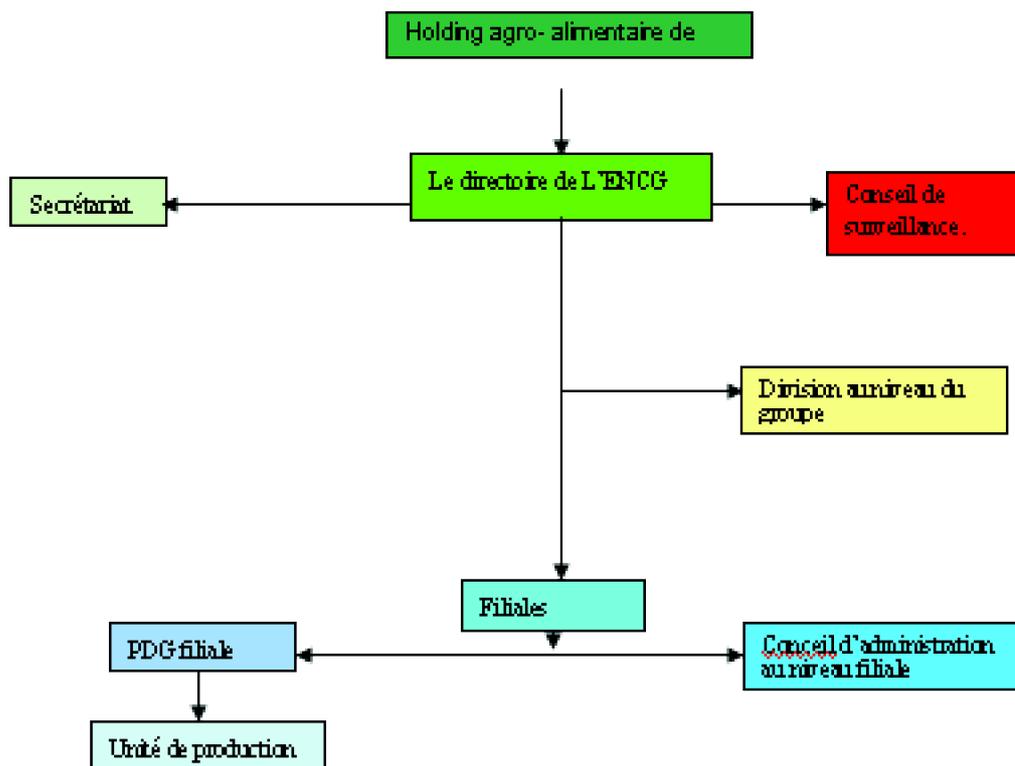


Figure n° 12 : Organigramme Holding / ENCG.

Cette dernière a institué le holding, société de participation, en lui attribuant le droit de propriété des entreprises et la mission en matière de stratégie de développement et de restructuration.

Dans cet élan de réformes, les dévaluations et les dépréciations du Dinar ont eu des effets marquants sur les entreprises locales de manière générale et du secteur public en particulier notamment celles, comme l'ENCG qui employait un effectif souvent supérieur aux besoins en main d'œuvre de l'entreprise.

Ces effets ont fragilisé la trésorerie, désorganisé le dispositif de production, créé la perte du savoir faire et constitué de larges débouchés pour les produits des firmes étrangères, qu'il s'agisse d'équipements industriels, de matières premières et biens intermédiaires ou de services. Le tout était importé, introduit par besoin de stratégie socio-économique du fait de l'incapacité de le produire dorénavant localement ou de libre concurrence de par sa disponibilité sur le marché international à des prix intéressants.

L'évolution des importations nationales tous produits confondus s'est fortement accrue pour atteindre en 2004 un plus de 18 milliards de dollars américains-CNIS 2005- alors qu'elles n'étaient que de l'ordre de 9 milliards de \$US en 1998. On peut affirmer, sans être en porte à faux, que le pays a fortement participé à la valorisation du capital international de manière générale et en particulier dans le cas de l'objet de nos travaux, le capital international spécifique à l'agro-alimentaire et en particulier aux huiles brutes. Pour montrer cet état de fait, il suffit de revenir quelque peu en arrière et analyser les différentes étapes qui ont été traversées. Au départ il faut rappeler le principe de base repris par M. Boukella en 1993 sous la forme très claire suivante:

« Face à une demande sociale en croissance rapide, l'Etat s'est engagé à assurer à tous les Algériens une ration alimentaire et nutritionnelle relativement satisfaisante, mais au moyen d'une politique d'organisation de l'offre fondée sur le recours systématique aux importations » Ce mode de régulation des approvisionnements a conduit nécessairement à une impasse dans la mesure où il a fallu faire dépendre l'alimentation de la population de la recette tirées des hydrocarbures c'est-à-dire du prix du pétrole en fonction de la valeur de change du Dollar américain, car toute les ventes étaient libellées en \$US d'une part et d'autre part de la disponibilité des denrées alimentaires importées et de leurs prix. Ainsi cette politique était fondée sur trois facteurs sur lesquels les entreprises importatrices et les autorités administratives de tutelle n'avaient aucune influence et encore moins de maîtrise.

La politique alimentaire étatique s'est caractérisée par ailleurs, par la fixation administrative des prix à la consommation à des niveaux très bas et gelés sur une longue période. Cette constante stratégique des politiques nationales durant trois longues décennies à conduit à des situations paradoxales notamment en matière d'huile de table. En effet l'évolution des prix de l'huile alimentaire indique toutes choses égales par ailleurs que le coût du litre d'huile en 1988 a été moins cher que celui de 1966. (Taux de change utilisé 1966 : 1\$US= 5DA ; 1979 : 1 pour 10, 1988 : 1 pour 35 ; 2004 : 1 pour 75.)

Tableau n° 15 : Evolution des prix moyens à la consommation (détail).

| ANNEE | 1966 | 1979 | 1988 | 2004 |
|---|--------------|--------------|--------------|-------------|
| Huiles et corps gras consomm (litre/hab/an) | 10.20 | 15.29 | 17.17 | 19 |
| Huiles et corps gras Valeur DA /litre | 2,25 | 1,22 | 15 | 80 |
| Huiles et corps gras En valeur constante (\$/litre) | 0,45 | 0,12 | 0,42 | 1,06 |

Source : Vol.19, 1996 Cahiers Options Méditerranéennes

Pour 2004 enquête ONS.

En réalité, vers la fin de la décennie quatre vingt, la situation au niveau de la filière était beaucoup plus tendue du fait que le seul représentant (ENCG) de la filière venait de perdre son monopole sur la matière première d'une part et d'autre part, la compensation au soutien des prix n'a pas suivi, le faisant entrer dans le tourbillon de la dette excessive et des difficultés d'accès à la devise. Ainsi la libéralisation naissante par le biais des réformes engagées avait touché de plein fouet la filière des huiles alimentaires. Cette situation s'est illustrée par l'ampleur de la pénurie en huile de table dont le prix affiché par l'ENCG était de 30 DA le bidon de 5 litres, introuvable et celui disponible sur le marché parallèle à 75DA.

En fait, à partir de 1982, une autre option avait vu le jour, avec la constitution d'un fonds de compensation (loi 22-01 de mars 1982) à partir des taxes sur certains produits dits de « luxe », pour financer les subventions et le soutien des prix à la consommation.

Cette option prévaudra jusqu'à la mise en œuvre effective des réformes économiques au début des années quatre-vingt-dix tendant à la rupture totale avec le système des prix administrés en plus de l'allègement attendu des charges sur le budget de l'Etat. L'institution du fonds de compensation était censée équilibrer les finances des entreprises bénéficiaires de subventions, puisque le déficit créé par la différence entre prix fixés et prix réels devait être entièrement comblé par le fonds de compensation. Cependant, aucun de ces deux objectifs n'a pu être atteint.

Le poids de ce type de subvention sur le budget de l'Etat est devenu tellement excessif et insupportable qu'au début des années quatre-vingt-dix à la suite du renchérissement dû aux dévaluations du dinar, « le coût des matières importées par les industries agro-alimentaires concernées, a été estimé à 17.2 milliards de DA en 1990, soit 12.6 % des recettes prévisionnelles du budget de l'Etat pour la même année, fiscalité pétrolière comprise » (S. Bedrani, 1993). Il semblerait que la contre partie à verser aux entreprises est demeurée souvent impayée, au mieux, versée avec retard.

Au total, la politique de soutien des prix à la consommation n'a réussi qu'à contenir, artificiellement, le phénomène de l'inflation.

II-4 Conclusion

Au début de cette seconde partie consacrée à la caractérisation de la filière locale, nous nous sommes posés plusieurs questions. Elles concernent l'importance de la filière, la politique d'investissement qui lui est spécifique, les mesures à entreprendre dans la perspective du libre échange et le respect des règles du commerce mondial.

Ces questions nous ont conduit à proposer un choix d'hypothèses de travail fondé sur la réponse positive à l'intégration, la perception claire de la mondialisation et ses conséquences, la nécessité de mise en œuvre d'une stratégie d'organisation et de gestion du marché par la présence efficace et soutenue au niveau du commerce local et international.

Ces questions nous ont permis d'établir des étapes d'approche par le diagnostic de la filière et l'analyse de ses contraintes afin d'accéder à la possibilité de formuler des propositions pour l'avenir de la filière comme suite à l'impact attendu de l'intégration à la zone de libre échange.

Le diagnostic montre que la filière locale est très fragile. Elle l'est parce qu'elle ne possède pas de base solide. Tout est fondé sur l'importation sans autre alternative. Malgré l'extension des capacités de raffinage, les autres segments de la filière n'ont pas fait l'objet d'un intérêt particulier. Ce n'est que ces dernières années que l'entreprise privée cherche et se propose d'accéder à la maîtrise de ces segments par l'implantation de nouvelles capacités de stockage (avec une possibilité d'utilisation diversifiée) vers les graines oléagineuses, et ses infrastructures de trituration.

A l'amont comme à l'aval des activités industrielles de la filière, des actions avaient été entreprises par le passé, puis abandonnées. A l'amont, la production de graines

oléagineuses localement a été tentée. Les résultats indiquent qu'il est possible d'en produire en sec et encore mieux à l'irrigué (tournesol, soja, colza, arachide et même coton) (Rapport OADA 1997 concernant la production des Oléagineux dans le Monde Arabe). Mais des facteurs exogènes à la filière ont conduit à un abandon pur et simple de ces cultures.

A l'aval, les capacités de distribution organisées qui ont existé par le passé, ont été démantelées. Cet état de fait a permis l'installation d'un système aléatoire quant au respect des règles élémentaires du commerce intérieur et des relations triangulaires production – prix – consommation.

Dans ce diagnostic, nous avons montré que la filière possède une histoire et qu'elle accumule de l'expérience et du savoir faire. Les tentatives d'encouragement puis d'incitation de l'Etat pour la prise en charge par la filière de sa propre destinée n'ont cependant pas eu l'effet escompté. Les résultats n'ont souvent été que partiels (exemple : encouragement au redémarrage de la production de graines en 1992) et sans incidence majeure parce dans la plupart des cas le soutien prodigué est resté faible et tatillon et non pas d'envergure comme faisant partie d'un programme réfléchi avec ses étapes, ses garde-fous, ses avantages, ses contraintes et ses solutions évaluées sur la base de données fiables et de tendances perceptibles.

Notre constat indique que des actions positives ont été aussi entreprises. Ces actions ont concerné la levée du monopole au niveau du commerce extérieur et l'ouverture vers la privatisation des entreprises publiques économiques (voir : loi n°01-17 du 21 Octobre 2001 portant approbation de l'ordonnance n°01-04 du 20 Août 2001 relative à la gestion et la privatisation des entreprises publiques économiques), l'acquisition de nouvelles idées et modes de perception de l'avenir face à l'émergence de grands ensembles à l'échelle mondiale et le type d'organisation mise en place à cette échelle. Elles ont visé, par ailleurs l'amélioration des méthodes de travail et de gestion de l'entreprise par la mise à niveau, l'incitation à l'implication des capitaux extérieurs dans les investissements locaux, la participation à la réflexion commune sur les méthodes d'organisation et de gestion à adopter.

Mais ce que nous enseigne le diagnostic, c'est que la filière possède des caractéristiques qui peuvent lui permettre de se transformer en outil économique de développement perceptible plutôt qu'en contrainte astreignante parce que son métier concerne un produit alimentaire de base pour la population et auquel on reste obligé de faire face en vertu d'une certaine responsabilité.

A.- La filière possède une histoire qui nous enseigne que les groupes dominants de l'époque coloniale avaient préféré faire venir de la graine et de l'huile brute produites sous d'autres cieux pour la transformer chez nous, non pas que la culture des oléagineux n'est pas viable dans notre pays mais parce que d'autres cultures, comme le vignoble et le tabac,

beaucoup plus consommatrices de main d'œuvre faiblement rémunérée, étaient plus avantageuses pour l'occupation des terres compte tenu de la politique et du contexte agro – économique colonial du moment. Il est utile de mentionner que dès que la reconversion du vignoble fut entamée, des tentatives de mise en culture d'oléagineux ont été réalisées

(Algérie 75/023 Rapport terminal : Algérie développement des cultures oléagineuses PNUD/ FAO). Les priorités arrêtées en matière de développement ont fait que les efforts consentis dans ce domaine n'avaient que très peu de chances d'être poursuivis, devant les facilités à l'importation des huiles brutes.

B.- La filière dans sa structuration actuelle, a dépassé une étape décisive, celle de l'ouverture sur le monde extérieur, l'acceptation de la concurrence interne et externe, sans toutefois maîtriser tous les paramètres de la qualité, pierre angulaire de la compétition qui se prépare à différents niveaux d'un monde commercial hostile à toute tentative d'expropriation de parts du marché.

C.- L'enseignement majeur de ce diagnostic est que les mesures d'accompagnement mises en place pour la filière n'ont pas eu tous les effets escomptés. En fait la préoccupation majeure de ces mesures d'accompagnement au niveau socio-économique reste encore la nécessité de disponibilité du produit sur le marché et non pas la préparation de la filière comme outil de lutte pour la construction d'un développement durable par l'insertion dans le système des échanges internationaux.

III-PARTIE III : contexte d' integration et accords en matiere de commerce international

III-1- Introduction

Les grands objectifs de la mondialisation visant l'ouverture des frontières au commerce international et la réduction des barrières douanières avaient parmi ses principes fondamentaux, celui de mettre à la disposition de l'ensemble des populations de la planète les mêmes chances d'accès aux produits et services.

A ce sujet, le GATT (Général Agreement of Trade) en 1994, prévoyait déjà que les entreprises d'Etat se conformeront dans leurs achats ou leurs ventes, se traduisant par des importations ou exportations, aux principes généraux de non-discrimination et qu'elles s'inspireront uniquement de considérations d'ordre commercial lorsqu'elles prendront des décisions en matière d'importation ou d'exportation. En fait dans le Mémorandum d'accord de l'OMC en 2003 sur l'interprétation de cet article du GATT, les Membres doivent notifier les entreprises commerciales répondant à la définition suivante :

« Entreprises gouvernementales et non gouvernementales, y compris les offices de

commercialisation, auxquelles ont été accordés des droits ou privilèges exclusifs ou spéciaux, y compris des pouvoirs légaux ou constitutionnels, dans l'exercice desquels elles influent, par leurs achats ou leurs ventes, sur le niveau ou l'orientation des importations ou des exportations ». En fait les obligations fondamentales des Membres au titre de la réglementation du commerce d'Etat se résument en quatre points essentiels :

- Non – discrimination, plus connu sous les initiales de traitement NPF (Nation la Plus Favorisée)
- Absence de restrictions quantitatives.
- Préservation de la valeur des concessions tarifaires.
- Transparence.

Dans ce nouveau contexte les pays, comme la Chine par exemple qui adhère à l'OMC depuis décembre 2001, ont pour contrainte de développement la nécessité d'assurer :

- Les grands équilibres entre le milieu urbain et rural et les revenus de leurs populations, où la disparité présente une tendance à la croissance,
- la nécessité de conserver la stabilité sociale,
- la nécessité d'augmenter les emplois et la productivité,
- les changements qualitatifs de la demande alimentaire.

Ces pays auront à mettre en place des politiques d'innovations techniques audacieuses et d'utilisation de plus en plus efficace de la ressource naturelle souvent limitée dans le temps et l'espace. (OMC export regul 2003)

Ainsi, la Chine, premier producteur et consommateur d'huile alimentaire, pour maintenir sa place de leader dans ce domaine d'activité, accordera à l'agriculture une attention des plus particulières notamment dans les changements structuraux d'exploitation face à l'ouverture vers une concurrence étrangère sans merci au cours des prochaines années.

L'évolution des grandes tendances du commerce international, observées actuellement restent intimement liées et dépendantes de places financières (Chicago, New York, Londres, Paris, Hongkong, Tokyo,) qui déterminent la structure et l'attitude à tenir devant chaque opération commerciale d'envergure.

En ce qui concerne l'Algérie, des efforts considérables ont été consentis pour parvenir à la satisfaction de pouvoir adhérer à l'OMC. Ces efforts s'articulent autour de :

- la suppression des mesures administratives d'encadrement du commerce extérieur (AGI, licences d'importation,..)
- le démantèlement du système de protection non tarifaire,
- la réhabilitation de la protection tarifaire en même temps que la réduction et diminution des niveaux de taux de droits de douanes.

Ces actions ont visé la levée du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur ayant

abouti dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel à la convertibilité du Dinar algérien pour les transactions commerciales et le libre accès à la devise pour les opérateurs économiques.

Pour pouvoir maîtriser le système de gestion de la dynamique du commerce, les seules dispositions législatives actuelles relevant du Code des douanes restent insuffisantes. Des contraintes subsistent ; elles concernent la cohérence des textes, l'application, l'accès à l'information...etc. La réforme tarifaire engagée en août 2001 a rendu cette nécessité de mise à niveau évidente ; son aboutissement est prévu pour 2006.

L'Algérie est actuellement en cours de finalisation des négociations avec l'OMC. On peut d'ores et déjà considérer qu'à la fin de 2006, l'ensemble des monopoles sur les biens et services auront été levés. L'accès aux marchés des pays membres et à tout type de produit loyal et marchand sera ouvert. Cette situation s'applique au commerce des huiles alimentaires au même titre que le reste.

III-2- Les accords avec les différents partenaires

L'optimisme d'une Algérie économiquement stable est encore plus fort aujourd'hui avec sa signature de l'Accord d'association avec l'Union Européenne le 22 Avril 2002 et les efforts qu'elle consent pour son adhésion à l'OMC. Les raisons généralement évoquées résident dans ses atouts liés à sa position géographique, à ses ressources naturelles, à son potentiel humain et économique, à son degré d'ouverture relativement important, mais surtout à la volonté réformatrice de l'Etat.

Celui-ci propose à la fin 2004 quelques 1200 entreprises à la cession au profit du capital privé interne et externe. Cette volonté affichée de remodeler le paysage commercial et économique du pays donne une idée sur l'ampleur du phénomène des conditions exigées pour l'accès au « club du commerce international libre »

Ce désengagement total de l'Etat qui était perçu au départ comme une mise du « développement national dans l'impasse » et la vie économique « au ralenti » avait découragé les acteurs de la mondialisation motivés d'abord par l'existence d'une « machine économique huilée », qui puisse leur permettre de mettre en œuvre sans risque leur processus de valorisation du capital.

Pour aller dans le même sens des accords avec l'UE et l' OMC, l'Algérie a simplifié ses tarifs douaniers en réduisant les taux pour les produits agricoles et alimentaires. La loi de finances pour 2001 avait prévu un taux de droit de douane maximum de 30% alors que dans le tarif précédent 458 produits (56% des produits agricoles et alimentaires importés) étaient soumis à un droit de douane de 45%.

La TVA sur les produits importés conserve globalement les mêmes taux sauf les viandes fraîches ou congelées, les poudres de lait, les farines et semoules pour protéger la production nationale. La loi a instauré une taxe spécifique additionnelle «sur 151 produits (18% du total des produits), taxe variant de 10 à 100% et un droit additionnel

provisoire de 48% touchant 106 produits (12.5% des 848 produits de la nomenclature douanière) ; ce taux devant baisser progressivement pour devenir nul en six ans. (Benmihoub & Bédrani, 2002 Evolution des tarifs douaniers des produits agricoles et alimentaires 2001-2002 Alger, CREAD).

A la fin de 2006, le droit additionnel provisoire n'existera plus que pour quelques produits, la taxe spécifique additionnelle aussi (Ar.17 §4. CE/DZ/Fr).

a).- L'Accord d'Association avec l'Union Européenne :

Le 22 avril 2002, à Valence (Espagne) a été signé l'Accord Euro-Méditerranéen établissant une Association entre la Communauté Européenne et l'Algérie. « A son entrée en vigueur, cet Accord d'Association va se substituer à l'Accord de Coopération économique et celui sur le charbon et l'acier, signés le 26 avril 1976. »

L'Accord d'Association s'inscrit dans le cadre du renforcement de la politique méditerranéenne de l'Union européenne, qui s'est traduit par le lancement, lors de la conférence de Barcelone en novembre 1995, du partenariat Euro - Méditerranéen rassemblant les quinze premiers Etats Membres de l'Union Européenne de l'époque et douze Etats de la Méditerranée parmi lesquels l'Algérie. C'est à la suite de l'adoption par le Conseil des Ministres de l'Union Européenne d'un mandat de négociation daté du 10 juin 1996, que la Commission Européenne a pu engager les discussions avec les Autorités Algériennes. Le processus de négociation s'est étalé sur quatre ans. Les aspects les plus délicats de la négociation ont concerné le démantèlement tarifaire, les dispositions sociales (droit des travailleurs) et surtout les questions de justice et d'affaires intérieures. Un compromis sur l'ensemble de ces points a été trouvé début décembre 2001. L'accord a été paraphé le 19 décembre 2001 à Bruxelles et signé le 22 avril 2002 à Valence. L'accord est global, il va au-delà d'un simple cadre de relations commerciales. Il s'inscrit dans un cadre évolutif et porte sur 9 titres :

- Titre n°I (article 03 à 05) dialogue politique.
- Titre n°II (article 06 à 29) libre circulation des marchandises.

L'objectif est l'établissement d'une Zone de Libre Echange, dont la réalisation progressive doit s'effectuer au cours d'une période de transition de douze ans au maximum après l'entrée en vigueur de l'Accord, en conformité avec les règles de l'Organisation Mondiale de Commerce (OMC). L'Algérie élimine progressivement les droits sur les importations de biens industriels et applique des droits réduits à ses importations de produits agricoles. De son côté, la Communauté accorde le régime préférentiel aux exportations algériennes.

Il convient cependant de distinguer le régime accordé aux produits industriels (libre accès au Marché Communautaire) de celui qui s'applique aux produits agricoles (concessions). Pour ces derniers, une clause d'anti-dumping figure dans l'accord au niveau de l'article n°22.

- Titre n° III (article 30 à 37) droit d'établissement et services.
- Titre n° I V (article 38 à 46) circulation des capitaux et autres questions économiques
- Titre n° V (article 47 à 66) coopération économique

- Titre n° VI (article 67 à 78) dialogue et coopération sociale et culturelle.
- Titre n° VII (article 79 à 81) coopération financière.
- Titre n° VIII (article 82 à 91) coopération en matière de « justice et affaires intérieures »
- Titre n° IX (article 92 à 110) dispositions institutionnelles générales et finales.

L'accord est présenté dans sa partie principale en 110 articles, il comprend en annexe :

07 Protocoles

- **5** pour les produits agricoles et agro industriels
- **1** pour les règles d'origine
- **1** pour l'assistance mutuelle en matière douanière

06 Annexes

- Propriété intellectuelle, industrielle et commerciale.
- Application article 41 sur la concurrence.
- Liste des produits agricoles et produits agricoles transformés, exception aux chapitres 25/97
- Liste des produits industriels à démantèlement immédiat.
- Liste de produits industriels à démantèlement sur 5 ans + 2 ans de différé
- Liste DAP (droit additionnel provisoire)

05 Déclarations communes et 09 Déclarations unilatérales

L'Accord repose ainsi sur quatre (04) piliers :

- Un dialogue politique régulier
- La création d'une zone de libre échange de dispositions sur les services
- Un volet coopération économique, sociale, culturelle et financière.
- Une structure institutionnelle.

L'Accord obéit aux règles de l'OMC (concurrence, dumping...), prévoyant les zones de libre échange et unions douanières admises par l'article 24 du GATT ainsi que des mesures de sauvegarde et d'accompagnement (programme MEDA).

b).- L' Organisation Mondiale du Commerce

L'Organisation Mondiale du Commerce – O.M.C. -, en Anglais :World Trade Organisation – W.T.O. - a été créée le 1^{er} janvier 1995, à la suite de l'aboutissement des négociations de l'Uruguay Round , le GATT (Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce) créé en 1948.

Cette Organisation, au niveau international, est chargée de veiller à l'application des nouvelles règles qui régissent le commerce mondial, établies après sept années de négociations entre les 128 pays qui étaient Membres¹ du GATT. La composition de

l'OMC est plus large que celle du GATT. En plus de 128 Membres¹ du GATT ayant accepté l'Uruguay Round, l'Organisation compte en 2005 : 148 pays. D'autres pays envisagent de la rejoindre parmi lesquels l'Algérie.

Le champ d'action de l'OMC est plus vaste que celui du GATT. En effet, de nouvelles activités, comme le commerce des services, la propriété intellectuelle et l'investissement, y sont intégrées.

(1) Officiellement, étant donné que le GATT était un traité et non une organisation juridiquement constituée, les signataires du GATT étaient des « parties contractantes » pour plus de simplicité, on parlera ici de « membre du GATT ». (Comprendre l'OMC 2003)

A la différence du GATT ou de nombreux Accords n'ont été signés que par quelques pays seulement, l'OMC administre un ensemble uniforme d'Accords, 28 au total, auxquels tous les Membres ont adhéré. Elle supervise également la mise en œuvre des abaissements tarifaires importants (40% en moyenne) et la réduction des mesures non tarifaires convenues lors des négociations.

L'OMC veille à la bonne marche du commerce international. Elle examine régulièrement les régimes commerciaux des différents Membres qui sont également tenus de présenter, de manière détaillée, les notifications de diverses mesures commerciales et des statistiques que l'OMC intègre à une vaste base de données.

En cas d'apparition de conflits dus à des mesures prises par certains Membres de l'Organisation, des mécanismes de conciliation, sont soumis à une instance de règlement ayant les attributions d'un tribunal.

Le siège de l'OMC est à Genève. Elle est dotée d'un organe suprême qui est la Conférence ministérielle, un Conseil général constitué de représentants des Membres qui a pour objet de traiter de toutes les affaires relevant de l'OMC et deux Organes, l'un pour le règlement des différends et l'autre pour l'examen des politiques commerciales.

L'accord instituant l'OMC englobe tous les accords et arrangements conclus sous les auspices du GATT et les résultats complets des négociations de l'Uruguay Round.

Pour avoir une vision assez large sur l'ampleur de ces accords, il est donné ci – après leur listing avec quelques explications pour les plus importants et qui concerne notre domaine d'intérêt.

1- L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994.

2- Le Protocole de l'Uruguay Round annexé au GATT de 1994 constitué de cinq appendices :

Appendice I, Les produits agricoles bénéficiant de concessions tarifaires sur la base de la nation la plus favorisée et ceux bénéficiant du contingent tarifaire.

Appendice II Concessions tarifaires sur la base de la nation la plus favorisée pour les autres produits

Appendice III Taux préférentiels

Appendice IV Concessions relatives aux mesures non tarifaires.

Appendice V Produits agricoles et les engagements limitant le subventionnement :

Section I : Soutien interne: Engagement concernant la mesure globale de soutien total.

Section II Subvention à l'exportation et l'engagement de réduction de dépenses budgétaire et de quantités

Section III : Engagement limitant la portée des subventions à l'exportation.

3- *L'Accord relatif à l'agriculture* :

Cet accord comporte quatre éléments :

- Les concessions et les engagements que les Membres doivent offrir concernant l'accès aux marchés.
- Le soutien interne et les subventions à l'exportation.
- Les mesures sanitaires et phytosanitaires.
- La décision ministérielle concernant les pays les moins avancés et les pays en voie de développement, importateurs nets de produits alimentaires.

4- L'accord relatif aux mesures sanitaires et phytosanitaires.

Cet accord contient les réglementations relatives à l'innocuité des produits alimentaires, à la santé des animaux et à la préservation des végétaux. Il reconnaît que les Gouvernements ont le droit d'adopter de telles réglementations, mais seulement dans le cas où elles sont nécessaires pour la protection de la santé et la vie des personnes et des animaux, et la préservation des végétaux.

5- La décision relative aux mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en voie de développement importateurs nets de produits alimentaires. Une décision spéciale énoncée ayant comme objectifs l'apport d'aide alimentaire de base à titre de don et l'aide au développement de l'agriculture.

6- Accord relatif aux textiles et aux vêtements.

7- Accord relatif aux obstacles techniques au commerce. Cet accord vise à ce que les règlements techniques et les normes, ainsi que les procédures d'essai et de certification, ne soient pas des obstacles non nécessaires au commerce.

8- Accord relatif aux mesures concernant les investissements liés au commerce.

9- Accord relatif à l'inspection avant expédition.

10- Accord relatif aux règles d'origine.

11- Accord relatif à la mise en œuvre de mesures antidumping.

12- Accord relatif à la mise en œuvre de l'évaluation en douane.

13- Accord relatif aux procédures en matière de licences d'importation

14- Accord relatif aux subventions et aux mesures compensatoires.

15- Accord relatif aux sauvegardes.

16- Accord général sur le commerce des services.

17- Accord relatif aux aspects des droits de propriété intellectuelle touchant au commerce, y compris le commerce des marchandises de contrefaçon.

18- Mémoire d'accord relatif aux règles et procédures régissant le règlement des différends.

19- Mécanisme d'examen des politiques commerciales.

20- Décision concernant une plus grande cohérence dans l'élaboration des politiques économiques au niveau mondial.

III-3- Mode d'accèsion d'un Etat à l'OMC

Sur la base d'une demande officielle d'accèsion présentée par écrit par le Gouvernement de l'Etat candidat, après examen par le Conseil général, celui-ci réunit un groupe de travail (Working party), formé des Etats Membres particulièrement intéressés par la candidature de cet Etat, (tous les Etats Membres peuvent y participer).

Le Gouvernement candidat présente au groupe de travail un aide-mémoire traitant de tous les aspects de son régime de commerce extérieur et de son régime juridique. Sur la base de cet aide-mémoire, le groupe de travail effectue une analyse détaillée des faits et lui demande d'engager les négociations avec les Etats intéressés sur les concessions tarifaires et toutes les autres questions liées à l'adhésion.

Les engagements contractés par le nouveau candidat s'appliqueront de la même manière à tous les pays membres de l'OMC conformément aux règles de non discrimination, même s'ils ont été négociés au niveau bilatéral. Ces négociations déterminent ainsi les avantages qu'attendent les autres Membres de l'OMC de l'accèsion du nouveau candidat, d'où leur complexité et longueur.

Lorsque ces négociations sont achevées, le Groupe de travail élabore un rapport et un projet de traité d'accèsion appelé Protocole d'accèsion et des listes indiquant les engagements du futur Membre qu'il présente au Conseil général ou à la Conférence ministérielle. Lorsque les deux/tiers (2/3) des Membres de l'OMC votent pour, le Gouvernement candidat peut signer le Protocole et accéder à l'Organisation après ratification par son instance parlementaire nationale dans les trois mois qui suivent. Cette ratification est notifiée alors au Secrétariat de l'OMC dans le mois qui suit pour le pays candidat devienne Membre à part entière de l'OMC.

III-4- Impact prévisible de l'OMC sur le commerce extérieur du pays

a) L'impact prévisible vu de l'extérieur :

En matière de commerce extérieur, la majorité des exportations sont constituées d'hydrocarbures (97,96% en 2005), le reste étant composé de produits pétrochimiques, de produits agricoles et autres biens manufacturés pour un montant global de 907 millions de dollars par an environ. L'Algérie est donc un pays « mono-exportateur », dont les importations sont passés de 18,30 en 2004 à 20,35 milliards de dollars en 2005 (équipements, intrants à la production, produits alimentaires, produits pharmaceutiques). Les principaux partenaires commerciaux de l'Algérie sont la France, l'Italie, l'Espagne, les Etats-Unis, l'Allemagne, la Turquie, le Canada et la Chine.

Les rapports sur la situation économique en Algérie indiquent par ailleurs que, depuis 1998, l'Algérie est Membre observateur de l'Organisation Mondiale du Commerce. Les négociations multilatérales en vue de son adhésion à part entière avaient repris en février 2001 et progressent lentement compte tenu de la complexité du passage de l'économie dirigée à l'économie de marché mais sûrement compte tenu de la volonté de changement affichée de son Gouvernement.

L'Algérie constitue une interface naturelle d'échanges commerciaux sur le plan régional et méditerranéen, de par sa position géographique et ses capacités humaines et financières : ce rôle peut prendre une importance de premier plan compte tenu du potentiel dont elle dispose et des possibilités de partenariat multiples. Elle peut devenir à longue échéance concurrentielle et un partenaire de premier choix dans le traitement des questions relatives à la stabilité des équilibres socio – économiques de la région.

Dans cette optique de mondialisation, il est nettement prévisible que l'impact d'intégration aura un effet considérable sur les politiques d'échanges non seulement avec le pays lui-même mais aussi dans toute la région euro – méditerranéenne et même au-delà vers les pays arabes et africains.

b) L'impact prévisible vu de l'intérieur :

A la fin du second semestre 2006, l'Algérie n'est pas encore Membre à part entière depuis la reprise des négociations en 2001.

L'Algérie, qui bénéficie autant du soutien des USA que de l'UE dans son processus d'adhésion, est ainsi invitée à faire des concessions tarifaires bien avant son admission. D'autres concessions au plan socio-économique sont à faire. Les efforts consentis n'ont pas été suffisants malgré les programmes de modernisation des administrations notamment douanière et des installations portuaires, l'entrée en vigueur du nouveau code maritime et l'adoption d'un certain nombre de lois visant la protection de l'environnement et la propriété intellectuelle.

L'Algérie sera maintenue, sous forme d'un marché émergent et client potentiel, pendant toute une période de quelques mois d'application des accords bilatéraux en guise d'observation des comportements. En effet, les pays membres influents de l'OMC exigeront toujours davantage de concessions de la part de l'Algérie à un moment où la croissance mondiale est suspendue à la reprise économique pour améliorer le sort des programmes de lutte contre la pauvreté, les maladies et autres fléaux à travers le monde.

Cependant, la promotion des exportations hors - hydrocarbures, reste l'une des priorités du pays. C'est au centre de cette problématique que se situe l'effort de mise à

niveau en Algérie. Au-delà des avantages comparatifs sur les coûts de revient et le bas prix de la main-d'oeuvre, les produits nationaux butent sur les barrières des normes auxquelles très peu répondent.

L'impact prévisible d'intégration est fortement lié à la promotion de la qualité des produits, la maîtrise du savoir faire et l'accès aux nouvelles technologies en vue d'une insertion dans le commerce mondial. Ainsi l'impact perceptible vu de l'intérieur, est l'amélioration de la qualité des produits, leur disponibilité, l'accès aux technologies de production et de service en mesure de faciliter la maîtrise des paramètres commerciaux

III-5- La filière dans le cadre de la zone de libre échange

A partir de l'extérieur, la filière constitue un marché substantiel et stable, dont les caractéristiques seront difficiles à modifier. La poursuite de l'approvisionnement du marché algérien en huiles brutes est une donnée fiable dans le cadre de l'intégration dans la zone de libre échange.

Les critères de choix des sources d'approvisionnement nécessitent l'agrégation d'un ensemble de facteurs d'influence dont les principaux sont souvent liés à la disponibilité du produit, le prix, la qualité et le délai de livraison.

Le poids du critère social se traduit en termes d'absence, d'insuffisance ou de création effective d'emplois à même de satisfaire les besoins de la dynamique de progrès du pays et en termes de maîtrise du savoir faire, d'amélioration des connaissances et de la condition humaine d'une part et d'autre part en termes d'investissements agro-industriels pour une stabilisation économique efficace.

Ainsi, l'aspect concurrentiel dans la zone de libre échange se traduit par des effets de compétitivité entre la capacité de mettre sur le marché, des produits finis (huiles de table alimentaires directement consommables) plus rentables que des matières premières (huiles brutes ou graines oléagineuses) demandant des opérations complémentaires avant leur consommation.

Ce type d'équation s'établit sur le marché par l'analyse de tendance à même de renseigner sur les objectifs retenus à plus ou moins longue échéance.

III-6- Analyses des possibilités de manœuvre

Pour introduire ce type d'analyses, il est utile d'exprimer de manière simple les marges de manœuvre dont on peut disposer dans les situations qui se présentent dans le cadre de l'impact de la zone de libre échange.

Ainsi, compte tenu de l'hypothèse de travail de notre étude, il apparaît à l'issue de ce

diagnostic de la filière quatre niveaux d'analyse :

1°- **Le coût de l'huile de table introduite sur le marché est concurrentielle** et par conséquent, elle va induire la fermeture des usines existantes, ou du moins les obliger à abaisser leur prix et élever leur qualité à son niveau.

2°- **On connaît les prix, les coûts et quantités disponibles au plan international et les besoins du marché algérien et par là même les prix pratiqués à la consommation.** De ce fait, au fur et à mesure du démantèlement des barrières, on réajuste à la hausse ou à la baisse les prix à la consommation.

3°- **On sait qu'il existe un potentiel de transformation et de savoir faire en mesure de satisfaire la demande locale.** Ce potentiel peut être utilisé et renforcé pour se placer sur le marché international en plus de la satisfaction de la demande intérieure. De ce fait, l'importation des huiles de table sera nulle à non significative. La demande s'exprimera sur le marché international sous forme de graines oléagineuses à triturer localement pour la production d'huile brute qui sera raffinée en partie pour la satisfaction de la demande locale en huile de table et à l'exportation. On peut noter que dans cette situation la satisfaction de la demande concerne l'huile brute et le tourteau.

4°- **L'ouverture du marché va connaître un surplus de produits de différentes origines durant les premiers mois, conduisant à l'établissement de références prix / qualité**. De cette situation, il découle une étude des tendances du marché et une caractérisation de la consommation. Lorsque le marché se stabilisera, la construction d'un investissement fondé sur les besoins définis par la tendance appartiendra à la maîtrise de la technologie, sa performance et sa rentabilité.

Pour faciliter les calculs, on considère que les taux de change restent stables inter monnaies au niveau suivant :

1 \$ US équivaut à 75 DA .

1 Euro équivaut à 1.32 \$ US (Natexis bank, mars ,2005)

Pour le prix de l'huile de table à l'étranger, il est pris comme référence le prix du litre d'huile de table Lesieur (Société Française d'envergure internationale spécialisée dans la production d'huile alimentaire,) conditionnée et vendue à l'étalage français :

Base colza : 0,46 Euro à 0,55 Euro

Base tournesol : 0,51 Euro (toutes marques) à 1 Euro (Lesieur qualité supérieure)(prix à l'étalage en France, Mars 2005).

En fonction de la première situation :

- Le prix moyen du litre d'huile de table conditionnée en bouteille de 1 litre à l'étalage algérien, est de 100 DA et le bidon de 5 litres (Fleurial produit CEVITAL) base tournesol à 450 DA (prix détaillant Mars 2005).
- Le plus haut niveau de qualité d'huile de table base tournesol fabriqué par la Société Lesieur vendu à l'étalage en France équivaldrait à 100 DA à l'étalage en Algérie en bouteille de 1 litre et 400 DA en bidon de 5 litres (importée en vrac à 0,7 Euro TTC le litre et prévu au conditionnement localement,)

- Le litre d'huile de colza ne vaudra dans ces conditions que 55 DA et le bidon d'huile de 5 litres 250 DA

Compte tenu du pouvoir d'achat de la population, il est clair que le choix de la famille algérienne se portera

- quand le pouvoir d'achat est faible, sur le bidon de 5 litres d'huile de colza à 250 DA marque Lesieur ou autres marques ;
- quand le pouvoir d'achat est moyen, sur le bidon de 5 litres à 400 DA Lesieur sachant qu'il est de qualité internationale.

Dans cette situation, les entreprises locales, pour pouvoir se maintenir sur le marché algérien, devront baisser les prix et améliorer la qualité pour l'amener au niveau international (ISO 14000) au moins.

En fonction de la deuxième situation :

Le niveau international de disponibilité de l'huile brute est directement lié à la trituration sous la discipline imposée par l'appareil de trituration international qui contrôle aussi le marché de la graine oléagineuse.

Dans le cas de l'Algérie qui bénéficie de protocoles d'accord bilatéraux, l'approvisionnement en huile brute en 2004 a coûté en moyenne 630 \$ / tonne, alors que le marché spot (libre) a indiqué une moyenne de 740 pour l'huile brute de tournesol et 680 pour celle de colza.

Le prix de la tonne d'huile brute auquel on ajoute les charges de raffinage et conditionnement, (données obtenues, en 2005 au niveau de l'ENCG, détail annexe 01) qui sont de l'ordre de 15 000 DA / tonne soit 200 \$ / tonne, donne un coût de revient de l'huile de table de 830 \$ / tonne.

Le prix de vente en 2005, à la porte de l'usine ENCG en bidons de 5 litres est de 327,35 DA hors taxes (soit 0,873 \$ / litre ou 916 \$ / tonne (H T)) et 1070 \$ / tonne TTC.

Au niveau de la zone de libre échange, les prix sur le marché international sont applicables à l'intérieur du pays ce qui se traduira par une augmentation du prix de l'huile produite localement du fait de l'inexistence des prix contractuels.

A la porte de l'usine le prix de l'huile sera de 80 DA / litre, arrivé à l'étalage le prix de l'huile avec une marge respectée de 30% : 105 DA / litre ne pourra concurrencer ni sur le plan de la qualité ni sur le plan économique du consommateur, celui qui sera mis sur le marché à partir de l'étranger. Ainsi dès l'ouverture, la condition « sine qua none » pour survivre est de réduire les prix à la porte de l'usine et par conséquent les charges de production.

En fonction de la troisième situation :

La production de graines oléagineuses n'a pas cessé d'augmenter à travers le monde. Elle a été de 333 millions de tonnes l'année dernière. Les besoins en huiles observés sur le marché international sont de l'ordre de 100 millions de tonnes, (cf Partie 1 §4).

L'Algérie importe chaque année l'équivalent de 350 000 tonnes en huiles brutes. Elle dispose des capacités de raffinage pour la satisfaction de la demande interne. Pour s'insérer sur le marché international des huiles et s'engager dans la production d'huiles orientées à l'exportation, il est nécessaire de déployer des investissements pour l'amélioration des capacités de raffinage et de trituration. Les besoins en trituration uniquement pour la satisfaction de la demande interne sont de l'ordre de 1,5 million tonnes

Le coût de trituration du tournesol est de l'ordre de 50 Dollars canadien (Oil Canadian Concil Août 2004) c'est-à-dire environ 40 \$US / tonne. En tenant compte du taux de change moyen, le coût de trituration des graines oléagineuses au niveau national serait de l'ordre de 3000 DA / tonne. Les économistes au niveau de L'ENCG et CEVITAL considèrent que ce coût peut être applicable en Algérie sans difficultés majeures.

cout.gif

A la porte de l'usine le prix du litre d'huile de table raffinée dans ces conditions sera de 43 DA / litre. Ce coût représente un coût brut de production sans déduction des compléments que procure la vente de tourteaux et les résidus destinés à la savonnerie.

A l'étalage avec une marge bénéficiaire de l'ordre de 30% le coût du litre d'huile sera de 56 DA / litre. A ce prix l'huile de table produite à partir de graines importées, triturées et raffinées localement sera concurrentielle de tout type d'huile de table importée en l'état.

De plus, suivant cette stratégie, on fait l'économie des importations de tourteaux à un coût de 240 \$ / t pour un volume, (lorsque les installations de trituration de 1,5 million de tonnes de graines sont en production), de 1, 2 million de tonnes de tourteaux dont 450 000 tonnes servent à satisfaire la demande interne et le reste 750 000 tonnes à l'exportation.

La trituration des graines au niveau local permet dans ce cas de faire le bénéfice du coût global des tourteaux importés actuellement estimé à 200 millions \$US (en 2004 l'importation de soja a coûté 192 millions de \$ US CNIS 2004) et de faire une entrée au pays en devises fortes pour 750 000 tonnes x 240 \$US = 180 millions de \$US qui contribuent à hauteur des 50% pour la couverture des dépenses opérées à l'importation des graines.

En doublant les capacités de trituration (3 millions de tonnes) et en portant le raffinage à 600 000t la transformation permet la couverture totale de la consommation en huile de la population locale par l'exportation des excédents en huiles, tourteaux et autres dérivés pour la savonnerie...

En effet la production d'huile sera de l'ordre de 600 000 t x 550 \$ / t = 330 millions \$US

Tourt.gif

Cette activité sera à l'origine par ailleurs de la création d'un effet multiplicateur défini selon la cote internationale à 1\$US / tonne / jour. Par conséquent le gain réel de ce type d'opération de cette envergure est de l'ordre de 0,5 milliard \$US annuellement.

En fonction de la quatrième situation :

La prise en charge de la distribution par des spécialistes locaux et internationaux va conduire à l'exposition d'un ensemble de marques d'origines différentes. La dualité prix / qualité influencée aussi par la puissance du marketing va décider de la conquête du marché.

De manière générale, on obtiendra après stabilisation du marché l'équilibre suivant d'après ce qui se pratique sur marché international :

Le prix le plus bas / qualité moyenne juste au niveau des normes admises par la commercialisation et qui sera de l'ordre de 55 DA / litre

Le prix le plus élevé / qualité supérieure reconnue de 100 DA / litre

Le prix moyen / qualité standard adoptée par la grande consommation de 80 DA / litre.

Cette dualité prix / qualité qui va déterminer les orientations du marché est fortement liée à l'espèce d'origine (tournesol, soja, colza, palme) ayant servi à la production de l'huile concernée.

Dans le premier cas, au prix de 55 DA / litre, il s'agit de soja ou de palme.

Dans le second cas, au prix de 100 DA / litre, il s'agit de tournesol ou colza.

Dans le troisième cas, au prix de 80 DA / litre, il s'agit de coupages à différentes proportions.

Pour que ces différents cas de figures subsistent sur le marché, en maintenant leur plus value à un niveau de rentabilité optimum, chaque dualité va entreprendre des actions de pérennisation dans le sens d'un déploiement de moyens à même de renforcer sa présence sur le marché.

Ainsi du fait que la trituration + le raffinage conduisent à un prix de 56 DA / litre à l'étalage pour le soja et 65 DA / litre pour le tournesol, il sera difficile de se maintenir sur le marché avec de l'huile de table importée en l'état et vendue à des prix nettement supérieurs même en étant de très bonne qualité.

Les grandes entreprises vont s'orienter dans ce cas vers la trituration et le raffinage et par voie de conséquence, assurer la disponibilité de la graine (par l'importation ou en favorisant la production localement) à un prix stable et rémunérateur. Le coût de production du tournesol au dessus des 500 mm est de l'ordre de 31 500 DA / Ha (Partie I) pour un rendement de 2 tonnes / Ha. A l'irrigué le coût de production sera de 72 000 DA / Ha avec un rendement moyen de 4 tonnes / Ha. Ainsi le prix d'une tonne de graines sera de l'ordre de 18 000 DA / t soit 240 \$ / t à la porte de la ferme (prix 'Bord champ').

III-7- Analyse de l'impact du libre échange sur les politiques applicables

Pour s'engager dans une analyse de l'impact du libre échange sur les politiques

applicables, nous avons recouru à l'utilisation de la « Matrice d'Analyse des Politiques » développée par l'Institut de Harvard pour le Développement International sur la demande de la FAO en 1992. Communément appelée MAP, cette matrice permet de mesurer l'impact des politiques sur les secteurs productifs dans une situation spécifique, l'influence des politiques sur les marchés de produits finis, de consommation et intermédiaire.

L'utilisation de cette matrice appliquée à la filière des huiles alimentaires a pour finalité de comprendre les différents scénarios perçus sur la base de la situation actuelle, à l'issue de l'intégration du pays dans la zone de libre échange, au plan des politiques prédictibles dans un cadre défini de libre échange, leurs influences sur le cours des événements prévisibles pour le marché interne, ses prix et quantités, en fonction des instruments dont disposent les décideurs.

Les quatre scénarios (S1, S2, S3, S4) décrits précédemment répondent à un schéma simple

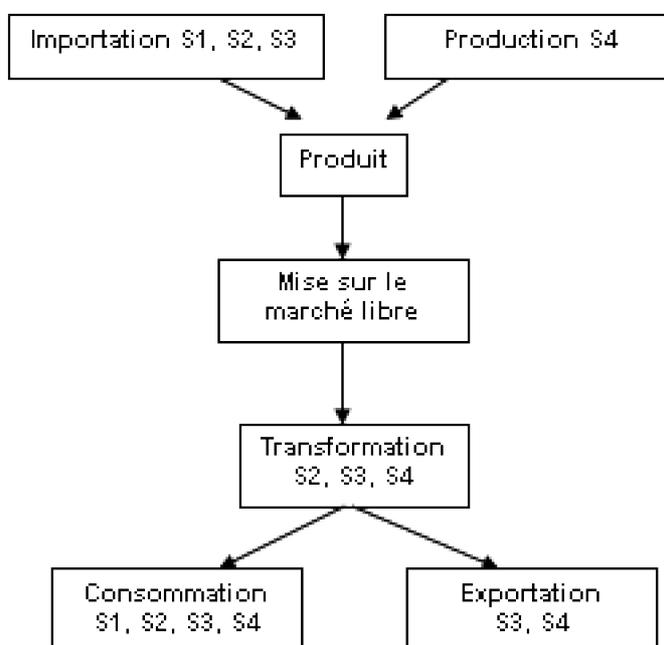


Figure n° 13 : Filière des huiles alimentaire dans le contexte libre échange

La matrice est fondée sur l'équation **bénéfice = recettes – coût**. Les prix utilisés sont les prix courants du marché local et les prix sur le marché international (ou prix de référence). La construction de la MAP nous indique quelles sont les politiques de prix qui ont un impact à différents niveaux de la filière :

- à l'approvisionnement sur le marché des huiles de table, brute et des graines ;
- à la transformation huiles brutes et graines ;
- à la consommation d'huiles de table et tourteaux,
- à l'exportation des surplus en huiles de table et tourteaux et enfin,
- à la production intégrée.

Les instruments des politiques qui seront appliquées ou non en fonction des différents

Impact prévisible de l'intégration de l'Algérie à la zone de libre échange Union Européenne et Organisation Mondiale du Commerce sur la filière huile alimentaire.

scénarios sont regroupés dans le tableau suivant en indiquant les effets économiques attendus dans chaque situation.

Tableau n°16 : Les Instruments des politiques de prix et les effets économiques attendus.

| Politique applicable | Instrument utilisé | Scénarios | Effet économique attendu |
|---|-----------------------------------|---------------|--|
| Commerce extérieur de l'huile et de la graine | Taxes Subventions | S1 S2 S3 S4 | -absence de taxes et subventions -entrée libre, vente de produits à l'étalage prix du marché -absence taxes, subventions / import -Prix du marché -absence de taxes / import -Subventions, crédit bancaire bonifié à la transformation et export -absence de taxes à la production, transformation |
| Taux de change du DA | Variation cours international | S1, S2, S3 S4 | -changement des prix, -pression sur la Main d'oeuvre |
| Marché interne de l'huile | Taxes Subventions | S1 S2 S3 S4 | -absence de taxes et subventions, marché libre -absence de taxes et subventions -Pression sur la Main d'oeuvre absence de taxes -Subvention à la transformation et l'exportation des huiles et tourteaux -absence de taxes, changement des prix de l'huile |
| Production Agricole de graines | Taux d'intérêt Impôts Subventions | S1, S2 S3 S4 | -absence de taux d'intérêt, production de la graine -absence de subventions / import de graines |

En fonction des quatre scénarios proposés la matrice d'analyse est construite comme suit :

Le prix de marché relatif à chaque scénario PM (Si) est le prix rencontré sur le marché local.

Le prix de référence PR (Si) est le prix calculé sur la base de la moyenne des prix de trois types d'huiles de table sur le marché international

Ces prix sont construits sur la base des coûts relatifs aux opérations suivantes :

Graine (G) + Trituration (T) + Raffinage (R) + Conditionnement (C) + Commercialisation (F)

Les coûts moyens pratiqués et retenus pour chacun de ces postes d'activité sont les suivants :

G= 240 \$ / t ; T= 40 \$ / t ; R= 180 \$ / t ; C= 20 \$ / t ; F = 70 \$ / t

Les coûts de production des huiles de table sont décomposés en coût de biens échangeables (BE) et coûts de biens non échangeables (BNE) pour les formations du prix

de marché et prix de référence tel que :

Tableau n° 17 : Structure des biens échangeables et non échangeables dans la filière huiles alimentaires

| Désignations | Bien échangeables (BE) | Bien non échangeables (BNE) |
|---------------------------|------------------------|-----------------------------|
| Graine (G) | * | |
| Huile brute (Hb) | * | |
| Huile raffinée/ vrac (Hr) | * | |
| Tourteaux (Tx) | * | |
| Trituration (T) | | * |
| Raffinage (R) | | * |
| Conditionnement (C) | | * |
| Commercialisation (F) | * | |

On obtient ainsi la MAP des prix transformés en DA / litre d'huile de table comme suit :

| MAP | Produit | | | | BE | | | | BNE | | | | Profit | | | | |
|-----------|---------|-----|----|----|-------|------|-------|----|-------|-------|-------|-------|--------|-------|-------|-------|----|
| | S1 | S1 | S2 | S3 | S4 | S1 | S2 | S3 | S4 | S1 | S2 | S3 | S4 | S1 | S2 | S3 | S4 |
| PM | 100 | 105 | 88 | 73 | 23,25 | 53,5 | 23,25 | 18 | 18 | 15 | 18 | 13,75 | 61,75 | 37,5 | 14,75 | 11,25 | |
| PR | 78 | 75 | 78 | 73 | 18 | 15 | 18 | 18 | 23,25 | 23,25 | 23,25 | 23,25 | 38,75 | 38,75 | 38,75 | 38,75 | |
| Transfert | 22 | 27 | 22 | 0 | 2,25 | 34,5 | 2,25 | 0 | 2,25 | 3,25 | 2,25 | 4,25 | 22 | 1,75 | 22 | 4,5 | |

| Coefficient | S1 | S2 | S3 | S4 |
|-------------|------|------|------|------|
| CPN | 1,38 | 1,81 | 0,73 | 1 |
| CPE | 1,81 | 0,88 | 0,55 | 1 |
| CPD | 1,11 | 1,11 | 1,11 | 1,11 |

Pour mesurer l'impact des politiques, on définit les indicateurs suivants :

- CPN = $\frac{PM(S1) - PM(S2)}{PM(S1)}$ (coefficient de variation nominal) Coefficient qui sert de rapport entre le prix du moment et le prix de référence (lequel est choisi) est inférieur à l'unité en ES que les agents impliqués dans le scénario gagneront. C'est-à-dire que dans des scénarios alternatifs. Le meilleur des étant le S2 où l'on importe l'huile brute pour la ramener et contribuer éventuellement commercialement.
- CPE = $\frac{PR(S1) - PR(S2)}{PR(S1)}$ (coefficient de variation réel) Coefficient qui sert de rapport des valeurs réelles par rapport aux prix du moment et de référence. Unequ'il est supérieur à 1, comme dans le cas du S1 les plus values enregistrées sont les mieux qu'elles. En effet, dans S1, l'importation de l'huile de table directement commercialement en favorise le bénéfice des producteurs et des biens échangeables.
- CPD = $\frac{PM(S1) - PR(S1)}{PR(S1)}$ (coefficient des monnaies étrangères) Coefficient qui mesure l'efficacité économique de la filière. Unequ'il est inférieur à 1, il indique un manque de rentabilité. Dans tous les scénarios que l'on considère, l'usage est toujours supérieur à 1. Cela signifie généralement des coûts élevés de production en termes de devises en intégrant des biens non échangeables locaux pour faire tenir le coefficient vers la valeur 1 qui mesure l'optimum de la rentabilité.

Tableau n° 18 : MATRICE D'ANALYSE DES POLITIQUES

III-8- Conclusion

Le 1^{er} septembre 2005, avec l'entrée en vigueur de l'Accord d'association, le pays accédait à la phase de concrétisation de la mise à niveau de ses capacités dans un cadre de libre échange. Il venait de s'associer avec un ensemble de 400 millions d'Habitants (l'Europe) aux énormes potentialités industrielles, agricoles, technologiques et culturelles.

Durant la période transitoire qui s'écoulera jusqu'en 2017, pour l'établissement effectif et définitif de la zone de libre échange, il se développera une connaissance approfondie mutuelle des mécanismes et des personnes de part et d'autre de la Méditerranée. Les critères de négociation seront parfois différents : d'un côté, ils auront pour principe de base le maintien d'une croissance soutenue d'activité et de consommation, de l'autre la

rigueur de la stabilité, la recherche de la productivité et du plein emploi.

Dans cette vision, le renforcement de la filière des huiles alimentaires implique nécessairement une amélioration de la qualité des produits et un accroissement de la productivité des installations existantes par une meilleure maîtrise de la technologie de production et le soutien à la formation.

Dans la phase suivante qui interviendra à partir de l'intégration dans la zone de libre échange, l'expansion de la filière locale comme les résultats l'indiquent, passe par une augmentation du niveau de transformation des huiles brutes. Les activités raffinage et conditionnement sont rentables dans tous les cas de figure. La commercialisation en l'état des huiles alimentaires importées est aussi une activité rentable, toutefois elle reste dépendante d'autres critères liés aux fluctuations des marchés commerciaux locaux.

Quel que soit le déploiement que connaîtra la filière locale par l'extension de sa base industrielle, il ne sera que bénéfique pour la disponibilité du produit dans la mesure où l'effort de participation à la satisfaction des besoins de la consommation intérieure restera dominant par rapport à celui de l'exportation vers les marchés extérieurs.

Par ailleurs, on peut observer que la faiblesse d'optimisation dans l'utilisation des ressources domestiques, laisse une marge de manœuvre importante dans une perspective d'intégration globale par l'exportation.

Conclusion générale

Il ressort de l'étude entreprise que la filière huile alimentaire se caractérise à l'échelle mondiale par une organisation structurée sur le marché international. Cet état de fait a instauré une discipline qui obéit à des règles qui régissent les cours et les fluctuations des prix des graines et des produits semi-finis et finis à des taux qui ne laissent pratiquement pas de marge de manoeuvre ni d'éventail de choix pour les pays non producteurs même si ces derniers ont des atouts non négligeables d'intégration à la zone de libre échange.

Notre analyse a montré que la situation actuelle du pays comme importateur net d'huile brute est avantageuse. Elle est presque aussi avantageuse en matière de profit que celle relative à l'importation d'huiles de table raffinées. On peut déduire de ce résultat préliminaire, que le marché international est fondé aujourd'hui sur la capacité de consommation des pays et non pas sur leurs potentialités de production

Au début de l'étude, en se posant la question : 'que peut-on attendre de l'avenir ?' par rapport à l'impact de l'intégration du pays à la zone de libre échange, nous avons fait allusion à la fragilité des dispositifs et systèmes d'échanges commerciaux, à propos d'une situation vécue par les démocraties occidentales. Dès l'apparition d'une poussée de croissance dans l'un des grands pôles économiques que connaît le monde actuel, des turbulences ne manqueront pas d'apparaître sur le marché international et les nouvelles règles qui le régissent, s'établiront en faveur de ceux qui auront saisi l'importance de l'enjeu futur grâce à ces perturbations.

Il importe de souligner que « les échanges ont offert, selon certains auteurs, à toutes les parties du monde des chances de développement. Certaines régions y furent

cependant plus réceptives que d'autres, selon la capacité de réaction et d'adaptation de leurs systèmes intérieurs. (S. Amin 1997)

Les observations faites sur cet aspect ont montré effectivement que la production de graines oléagineuses n'a cessé de croître sur plusieurs décennies et la consommation d'huile l'a suivie. Malgré que le niveau des stocks mondiaux est souvent resté très faible à des périodes déterminées, les flux ont toujours été de l'ordre de 40 %, c'est dire toute l'importance de la tension qui existe au niveau de ce marché. Toute turbulence ayant pour origine une poussée de croissance de la consommation imprévue (Chine par exemple) induira des fluctuations telles, qu'il sera nécessaire de revoir les dispositifs de régulation de la filière à l'échelle mondiale.

Nous avons tenté d'évaluer les effets de l'intégration à la zone de libre échange en tenant compte de notre hypothèse de travail fondée sur le principe «en étant avec tout le monde on ne peut que mieux lutter pour atteindre un niveau de bien être appréciable ». Nous sommes parvenu à des conclusions préliminaires qui montrent que :

les effets immédiats impliquent la fourniture d'efforts substantiels de promotion de la qualité des produits et une meilleure maîtrise du savoir faire et de l'accès aux nouvelles technologies de performances.

Les effets à moyen terme impliquent la nécessité d'entreprendre des actions dès à présent, visant la maîtrise totale des mécanismes de gestion des biens et services liés à la disponibilité du produit au même titre que l'ensemble des paramètres commerciaux.

Néanmoins cette situation que nous avons caractérisée comme avantageuse, présente des insuffisances importantes dans la mesure où elle fait abstraction de tous les aspects liés aux exigences socio-économiques des pays émergents comme le notre et même des pays développés. Elle demande une forte pression sur la main d'œuvre et son niveau de compétence, une restriction sur les postes d'emploi et des fluctuations de recrutement directement en rapport avec le niveau de commercialisation des produits. Il est utile de souligner que dans la plupart des pays développés et mentionnés dans notre étude, la production de graines est présente

Il est vrai que les industriels de la filière avertis, ont déjà pris les dispositions adéquates. Ce sont celles que nous avons regroupées dans le scénario S3 où la trituration en premier lieu réalisée localement constitue un premier pas vers la réduction des insuffisances qui auront des incidences directes sur la nature des politiques prévisible vis-à-vis de la filière huile alimentaire en particulier et de manière générale l'ensemble de celles qui sont en rapport direct avec cette dernière (viandes rouge et blanche, lait, cuir, engrais..).

L'intégration à la zone de libre échange permet l'accès à l'importation libre de graines, mais selon les conditions contenues dans les Accords d'Association. Il est bien écrit par exemple au « Protocole n°2 » retenu que les contingents tarifaires préférentiels ne concernent que 100 tonnes pour les graines oléagineuses à 5% de taxes douanières (devant disparaître). Dans ces conditions le reste de tout tonnage importé de la Communauté Européenne sera soumis à un droit de douane consolidé qui dès l'entrée à l'OMC devient un moyen de protection admis qui s'appelle le moyen de contrôle efficace, négociable dans certaines circonstances.

Le marché de la graine est un marché restrictif. Les pays comme le Canada, producteurs de graines et exportateurs d'huiles brutes ou raffinées, triturent et produisent les tourteaux pour leurs élevages. Ils créent de l'emploi et une plus value tirée du surplus en huiles brutes nécessaires à leurs pays. « L'industrie de la trituration des oléagineux contribue de manière très appréciable à l'économie canadienne, l'industrie de transformation renforce l'économie en ajoutant de la valeur à la matière première et en exerçant un effet financier multiplicateur. Les retombées économiques directes de l'industrie de la transformation des oléagineux se font sentir à plusieurs niveaux : revenus agricoles tirés de la vente des graines; valeur ajoutée par la trituration; valeur ajoutée par le raffinage, l'emballage et la vente; et effet multiplicateur estimé. En plus de la valeur ajoutée, les dépenses relatives aux produits oléagineux créent un effet multiplicateur. Les économistes évaluent cet effet multiplicateur à 3; par conséquent, chaque dollar d'activité à valeur ajoutée au niveau de la transformation crée 2 \$ d'activité supplémentaire ». Sergei Obolenski 2004

Ainsi, la trituration exige un partenariat d'accès au marché de la graine. Il est judicieux de prospecter le partenariat producteur de graines, car il s'agit en matière de prix du marché de la graine, d'un prix 'bord champ' côté en bourse.

Il apparaît dans ces conditions que l'impact de l'intégration du pays dans la zone de libre échange sera une opportunité pour le soutien par les investissements en amont de la filière parce que la solution durable reste la capacité de disposer de la graine quelque soit le mode d'approvisionnement.

Pour les huiles alimentaires à base de graines, il n'y a pas une tradition de production locale. Pourtant, l'utilisation et la consommation de ces huiles continueront à augmenter au fur et à mesure de l'amélioration du pouvoir d'achat. Les tentatives de création d'une base de recherche visant le développement de ces espèces et la maîtrise de la technologie de performance permettant de passer au stade de confortation de la disponibilité au moment critique sont restées limitées. Les quelques informations disponibles incitent à une reprise, un soutien et une consolidation de ces activités.

Références bibliographiques

ACCORD Euro - Méditerranéen d'Association entre la Communauté Européenne et l'Algérie (Edition 2005)

AGRI ECONOMICS : n° 10, 2003

AGRI ECONOMICS : Produits alimentaires de base : prix en baisse en 2005 (n° 32 février 2005)

AHMED-MESSAOUD Aïcha : Influence de quelques techniques culturales sur la production du tournesol '*Heliantus annuus L.*' en Mitidja. Thèse de Magister 1994 INESA Blida.

AMROUCHE Larbi : analyse de la structure des coûts et leurs impacts sur la rentabilité de UP05 de filiale d'Alger ENCG (Mémoire d'ingénieur INA El Harrach 2003) .

AMIN Samir : Capitalisme, Impérialisme et Mondialisation (Revue Recherches Internationales n° 48 – 1997)

ANNUAIRE des statistiques de l'Algérie (n° 20, édition 2003)

ARIF Salah, ZGA Kamel : Industrie agro alimentaire et dépendance envers les approvisionnements extérieurs :le cas Algérien (OPU- Publication 1994).

BEDRANI S : La politique de l'Etat envers les populations pauvres en Algérie (INA-CREAD Alger Août 1993)

BEDRANI S. CHEHAT F. ABABSA S. : L'agriculture algérienne en 2000, une révolution tranquille : le PNDA (Perspectives agricoles n°1 INRAA 2001)

- BENASSI J-L, LABONNE M. : Perspectives pour les oléagineux dans les pays du Maghreb : Algérie, Maroc et Tunisie 2000 – 2015 , OCL Vol 11 N° 2 03-4
- BENMIHOUB, BEDRANI S. Evolution des tarifs douaniers des produits agricoles et alimentaires en 2001-2002 Alger, CREAD).
- BENZOHR A. Synthèse de l'ITGC : essais et actions de développement des oléagineux. Séminaire du 12-13 mars 1991 Ain-defla.
- BESSAIM N. La certification des entreprises (Agro ligne n° 4 Mai 2000)
- BRETON P H, SCHOR A-D : La dévaluation, théorie et pratique des dévaluations et réévaluation Ed. Bouchène, Col Que sais-je 1993.
- BOUKELLA Mourad : Politiques alimentaires, marchés internationaux et dépendance : la filière des huiles végétales en Algérie 1962-1988 (Thèse de doctorat Univ. Lumière Lyon 2, mars 1992).
- BOUKELLA Mourad : Les industries agro-alimentaires en Algérie (Cahiers options méditerranéennes vol 19, 1996)
- BOYELDIEU Jacques : Produire des grains oléagineux et protéagineux, (Edit Lavoisier, Tec et Doc. 1993)
- BRABEZ F : Diagnostic et analyse de filière, Doc. janvier 2002
- CHABOUR Mustapha. : Production oléicole en Algérie, situation et perspectives, (Agroligne n°25 Nov.2002).
- CHAMBRE ALGERIENNE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE : l'Algérie se prépare à l'OMC (Mutation n°40 – II – 2002)
- CHAMBRE ALGERIENNE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE, Lettre d'information sur l'Accord d'association LICCAL Mars 2003)
- CHEFTEL : Introduction à la biochimie (Edit 1982)
- COHEN E. : La tentation hexagonale (Edition Fayard Paris 1996).
- COSTE M. : Les marchés mondiaux, (Revue Ingénieurs de la vie n° 458, 2002)
- CTC (Cabinet Tiers Consult) Rapport sur le secteur agro alimentaire, Avis d'un expert, Cevital (Edit 2004)
- DJOUDI Karima : La gestion des ressources humaines d'une entreprise agro-alimentaire (Mémoire d'ingénieur INA El Harrach 1997)
- DUSSER Ph. : les protéines végétales en Europe, Revue Ingénieurs de la vie n° 458, 2002
- EIT (Economist Intelligent Unit) Evolution des prix des produits alimentaires, (Agri economics 2005)
- ENCG : Collecte des données 1999-2004
- FAO / PNUD Rapport sur le Projet de développement cultures oléagineuses (Rome 1984)
- FAO : Perspectives alimentaires (Bulletin FAO n° 5, Déc. 2002)
- Perspectives alimentaires 2003 www.org (net)
- Perspectives alimentaires 2004 www.org

- Perspectives alimentaires 2005 www.org
- FAPRI (Food and Agricultural Policy Research Institute) 2005 US and World agricultural outlook. Staff Report 1- 05 Iowa State University et University of Missouri –Columbia, Annes, Iowa USA Janvier 2005.
- FRITSCH J. : Fabrication et raffinage des huiles végétales, (723 pages, 3^{ième} édition, Paris 1922)
- FORUM : n°1 , économie, Qu'est ce que l'OMC (Revue, Février-Mars 1999)
- GOLMAN H. GRODZINS C. MANN C. : Analyse économique des politiques agricoles (Institut Harvard Développement International, pour le compte de la FAO, 1992)
- LOI 22-01 1982 Taxation des produits dits de luxes
du 12 Janvier 1988 : Autonomie des entreprises
de 1995 sur la privatisation des entreprises
LOI de 1995 sur la gestion des capitaux marchands de l'Etat
des finances 2001 à 2004.
- MALASSIS L. :Traité d'économie agro-alimentaire- Economie de la production et de la consommation, Méthodes et concepts-« par L .Malassis et G.GHERSI- Deuxième édition, Cujas, Paris 1996.
- MEUNIER J. : Marché des hybrides en Europe (Maisadour semences ; Oct.2002)
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE : L'agriculture dans l'économie nationale 1999.
Rapport sur la situation du secteur agricole en 2001
Statistiques agricoles, commerce extérieur de 1997 à 2002
Statistiques agricoles 2003
Statistiques agricoles séries A et B
- O.A.D.A : Organisation Arabe de Développement Agricole. Rapport sur la culture des oléagineux dans le monde Arabe, 1997.
- OBOLENSKI Sergei : Profil du secteur des oléagineux sur le marché international, (Publication du Bureau de la chaîne de valeur des aliments, Juillet 2004).
- OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES : L'Algérie en chiffres n°34 Edition 2005
- OFFICE DE PROMOTION DU COMMERCE EXTERIEUR : Droits de douanes et taxes 2004
- OIL WORD : Production mondiale d'huiles et graisses, Cultures et Marchés 2001-2004
- OMC : Comprendre l'OMC (3^{ième} Edit Août 2003)
- La réglementation du commerce d'Etat dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (Fev 2003)
- Réglementation des exportations, cas de la Chine. (Edit www.wto.org ev 2003)
- Comment devenir Membre de l'OMC (OMC, Edit www.wto.org 2003)
- Etat d'avancement des travaux d'accession de l'Algérie à l'OMC, www.wto.org
- ORDONNANCE 95-25 du 25/ 09/ 95 portant création des Holdings
- PLAN quinquennal 1980-84

SALHI Salima : Effets de la filialisation à travers la restructuration du groupe ENCG (Entreprise Nationale des Corps Gras) (Mémoire d'ingénieur INA El Harrach 2000)

SYMPOSIUM INTERNATIONAL : Actes sur l'accèsion de l'Algérie à l'OMC et la négociation d'un accord d'association avec l'Union Européenne : intégration à l'économie mondiale, (organisé par MAE, MC et INESG avec le concours de la CNUCED et le PNUD Alger 13-15/10 1997)

TEHAMI M. : Pourquoi adhérer à l'OMC (Conférence INPS 2000)

Annexes

Annexe 01

Coût de raffinage et de conditionnement d'une tonne d'huile brute

Niveau ENCG en 2005 :

| | |
|--|--|
| <p>1-Charge directe Matière première/ HB 47000 DA/tonne Matière consommable : plastiques 3600DA/ t Energie et autres matières : 2500 DA/t autres charges d'exploitation : 4300DA/t 2- Charges indirectes :3000 DA/t 3- frais de siège : 1 600 DA / t</p> | <p>Le coût de production = charges directes (1)+charges indirectes (2) +frais de siège(3). Le coût de production = 62000 DA/t, d'où le coût de raffinage et de conditionnement= 15000 DA/t .</p> |
|--|--|

Source : ENCG, direction commerciale, 2005.

Annexe 02

Evolution de la production d'huile de l'ENCG.

| ANNEE | Millier de tonne |
|-------|------------------|
| 1967 | 61 |
| 1968 | 68 |
| 1969 | 76 |
| 1970 | 79 |
| 1971 | 94 |
| 1972 | 99 |
| 1973 | 102,5 |
| 1974 | 118 |
| 1975 | 146 |
| 1976 | 153 |
| 1977 | 188 |
| 1978 | 197,6 |
| 1979 | 203 |
| 1980 | 222,2 |
| 1981 | 232 |
| 1982 | 249 |
| 1983 | 275 |
| 1984 | 281 |
| 1985 | 270,8 |
| 1986 | 292,5 |
| 1987 | 303,7 |
| 1988 | 317,5 |
| 1989 | 338,4 |
| 1990 | 337,6 |
| 1991 | 301,3 |
| 1992 | 276,6 |
| 1993 | 295,5 |
| 1994 | 302,5 |
| 1995 | 285,3 |
| 1996 | 290,7 |
| 1997 | 289 |
| 1998 | 310,7 |
| 1999 | 279,7 |
| 2000 | 199,49 |
| 2001 | 204,004 |
| 2002 | 207,795 |
| 2003 | 177,106 |
| 2004 | 55,202 |

Source :ENCG

Annexe 03

EXTRAIT DE L'ACCORD EURO- MEDITERRANEEN ETABLISANT UNE ASSOCIATION ENTRE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE, D'UNE PART, ET LA COMMUNAUTE EUROPEENE ET SES ETATS MEMBRES, D'AUTRE PART.

Protocole N°2 : Relatif au régime applicable à l'importation en Algérie des produits agricoles originaires de la Communauté.

Article unique :

Pour les produits originaires de la communauté énumérés ci-après, les droits de douane à l'importation en Algérie ne sont pas supérieurs à ceux indiqués à la colonne a) réduits dans les proportions indiquées dans la colonne b) et dans les limites des contingents tarifaires indiqués à la colonne c).

| NC | Désignation des marchandises | Droits de douane appliqués (%) | Réduction des droits de douanes (%) | Contingents tarifaires préférentiels (tonnes) |
|-----------------------------|--|--------------------------------|-------------------------------------|---|
| | | a) | b) | c) |
| 1207 99 00 | Autres graines et fruits oléagineux, même concassés | 5 | 100 | 100 |
| 1507 10 10 | Huile de soja brute, même dégommees | 15 | 50 | 1 000 |
| 1507 90 00 | Huile de soya autre que brute | 30 | 20 | 1 000 |
| 1511 90 00 | Huiles de palme et ses fractions, même raffinées mais non modifiées chimiquement, autres que brutes | 30 | 100 | 250 |
| 1512 11 10 | Huile de tournesol ou de carthame et leurs fractions brutes | 15 | 50 | 25 000 |
| 1514 11 10 1514 91 11 | Huiles de navette ou de colza, et leurs fractions, brutes Huiles de moutarde, et leurs fractions, brutes | 15 | 100 | 20 000 |
| 1514 19 00 1514 91 19 | Huiles de navette ou colza autres que brutes Huiles de moutarde autres que brutes | 30 | 100 | 2 500 |
| 1516 20 | Graisses et huiles végétales et leurs fractions (sauf 1516 20 10) | 30 | 100 | 2 000 |
| 1517 10 00 1517 90 00 | Margarine à l'exclusion de la margarine liquide Autres | 30 | 100 | 2 000 |

Concessions différées (article 15 de l'Accord):

Article 13 :

La Communauté et l'Algérie mettent en œuvre de manière progressive une plus grande libération de leurs échanges réciproques de produits agricoles, de produits de la pêche et de produits agricoles transformés présentant un intérêt pour les deux Parties.

Article 15 :

1. Dans un délai de cinq ans à compter de l'entrée en vigueur du présent Accord, la Communauté et l'Algérie examineront la situation en vue de fixer les mesures de libéralisation à appliquer par la Communauté et l'Algérie après la sixième année suivant l'entrée en vigueur du présent Accord, conformément à l'objectif énoncé à l'article 13.

2. Sans préjudice des dispositions prévues au paragraphe 1 et en tenant compte des courants d'échange pour les produits agricoles, les produits de la pêche et les produits agricoles transformés entre les Parties, ainsi que de la sensibilité particulière de ces produits, la Communauté et l'Algérie examineront au sein du Conseil d'association, produit par produit, et sur une base réciproque, la possibilité de s'accorder de nouvelles concessions.

Annexe 04

Liste 2 : Concessions différées (article 15 de l'accord).

| Nomenclature Algérienne | Déclassement NC équivalent | Description |
|-------------------------|-------------------------------|---|
| 1515 | 1515 | Autres graisses et huiles végétales (y compris l'huile de jojoba) et leurs fractions, fixes, même raffinées, mais non chimiquement modifiées : |
| 1516 | 1516 | Graisses et huiles animales ou végétales et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, inter estérifiées ou réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées : |
| 1516 20 | 1516 20 1516 20 10 | Graisses et huiles végétales et leurs fractions : -- Huiles de ricin hydrogénées, dites « opalwax » |
| 1517 | 1517 | Margarine ; mélanges ou préparations alimentaires de graisses ou d'huiles animales ou végétales ou de fractions de différentes graisses ou huiles du présent chapitre, autres que les graisses et huiles alimentaires et leurs fractions du n° 1516 |
| 1517 10 00 | 1517 10 1517 10 10 | Margarine, à l'exclusion de la margarine liquide : -- D'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait excédant 10% mais n'excédant pas 15% |
| 1517 90 1517 90 00 | 1517 90 1517 90 10 1517 90 93 | Autres : -- D'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait excédant 10% mais n'excèdent pas 15% -- Autres : --- Mélanges ou préparations culinaires utilisés pour le démoulage |

Protocole N° 5 : Annexe 2 – Schéma de l'Algérie ; droits préférentiels accordés par l'Algérie aux produits originaires de la Communauté (Liste 1 : Concessions immédiates).

| Nomenclature Algérienne | Déclassement NC équivalent | Description | Tarif algérien MFN | Réduction % |
|-------------------------|----------------------------------|--|--------------------|-------------|
| 1518 00 90 | 1518 00 91 1518 00 95 1518 00 99 | -- Graisses et huiles animales ou végétales et leurs fractions, cuites, oxydées, déshydratées, sulfurées, soufflées, standolisées ou autrement modifiées chimiquement, à l'exclusion de celles du n°1516 -- Autres : --- Mélanges et préparations non alimentaires de graisses et d'huiles animales ou de graisses et d'huiles animales et végétales et leurs fractions --- Autres | 30% | 100% |

Source : Accord Euro- Méditerranéen

Annexe 05

Tableau : Evolution des importations de l'Algérie pour quelques types d'huiles en millier de tonnes.

| Produit (position tarifaire) | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
|------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| huile soja (1507) | 16,695 | 24,922 | 78,074 | 80.630 | 278,328 |
| Huile de tournesol (1512) | 319,366 | 142,229 | 210.098 | 230,608 | 86.577 |
| huile de palme (1511) | 66,970 | 90,039 | 118,710 | 135,385 | 58.240 |
| huile de colza (1514) | 25,499 | 184,656 | 24,420 | 44,560 | 12.161 |

Source: Douanes algériennes, CNIS 2001,2002,2003,2004, 2005..

Tableau : Evolution de la production d'huile de CEVITAL en tonne.

| Année | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
|------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| production | 180000 | 410000 | 415267 | 428120 | 440000 | 458920 |

Source : CEVITAL.

Annexe 06

Méthode de calcul des coûts de production : Méthode des coûts complets

Extrait du mémoire sur le thème « Effet de la filialisation de l'UP08 de Bejaia du Groupe ENCG » (OUNNOUGHI Mohamed mémoire d'ingénieur INA 2003).

« - Introduction

Etant autonome, l'ENCG, pour valoriser et développer ces activités a recours à différents instruments de gestion qui sont plus ou moins rationnels et objectifs, pour cela la nécessité d'abondance des données est plus qu'appréciée.

La comptabilité analytique est l'un des instruments les plus privilégiés dans le contrôle de gestion, parce qu'elle permet de dégager des coûts par produit et section et nous renseigne sur la rentabilité de l'unité par rapport à celle des produits.

- Méthode de calcul des coûts et prix de revient.

Parmi les méthodes de calcul des coûts et prix de revient on distingue :

- Les méthodes des coûts partiels.
- Les méthodes des coûts complets.

L'ENCG, adopte la deuxième méthode (méthode des coûts complets).

-- Méthode des coûts complets.

(a) Définition

C'est la méthode la plus communément utilisée, car elle absorbe aussi les charges fixes que les charges variables, c'est ce que l'on désigne comme étant la méthode des coûts réels, elle est aussi appelée :

- La méthode d'imputation globale
- La méthode des sections homogènes

(b) Les plans d'action

Dans la méthode des coûts complets on distingue deux plans d'action

- Le premier permet de distinguer les charges, en charges directes et charges indirectes, d'où la notion de coût complet qui est égal à la somme des deux.
- Le deuxième plan nous permet de traduire les charges directes et indirectes en charges fixes et charges variables.

-I) les charges fixes ou charges de structure.

« « Les charges de structure sont des charges liées à l'existence de l'entreprise, et correspondent pour chaque période de calcul, à une capacité de production déterminée, l'évolution de ces charges avec le volume d'activité est discontinue, ces charges sont relativement fixes lorsque le niveau d'activité évolue peu au cours de la période de calcul ». (Plan comptable général Français 1982)

II) les charges variables ou opérationnelles.

« « ce sont des charges liées au fonctionnement de l'entreprise, l'évolution de ces charges dépend étroitement : du degré d'utilisation, de l'intensité de rendement dans l'emploi des capacités et moyens disponibles ; ces charges sont plus généralement variables avec le volume d'activité, sans que cette variation lui soit nécessairement proportionnelle. (Plan comptable général Français 1982). »

III) Charges directes.

« « Ce sont des charges dont l'affectation est directe sans calcul intermédiaire, grâce à l'existence de moyens de mesure, (matières premières, marchandises, main-d'œuvre productive), ces charges directes ne transitent pas par les centres mais sont acheminées directement vers les comptes des coûts concernés » (Margerin(j),Ausset(g) : Comptabilité analytique, outil de gestion, aide à la décision, ED Sedifor- paris 1984.

VI) Charges indirectes.

Ce sont des charges que l'on ne peut pas imputer directement aux coûts de produits, mais subissent un ensemble de répartitions par procédé de « clef de répartition », entre les différents centres et les groupes de section.

-- Détermination et calcul des coûts et prix de revient de l'unité de production.

« « Comme on l'a déjà cité plus haut, l'ENCG préconise pour le calcul des coûts et

prix de revient, de ces produits, la méthode des « coûts complets », cette méthode nous permet d'accéder à des informations importantes dans le domaine de la prise de décision et de gestion de manière générale, parce qu'elle nous permet de connaître le taux de rendement des équipements de production et de la main d'œuvre, elle nous permet de maîtriser la rentabilité économique de l'entreprise. »

« « Les éléments de charge groupés dans une section sont appelés (frais de section), ils doivent pouvoir être ramenés à une commune unité, ce qui permet de qualifier la section de section homogène, l'unité comme dite « unité d'œuvre », doit permettre de mesurer la part des frais de section qui incombe effectivement à chacun des coûts, un prix de revient intéressé.» Mazars (r) : Calcul et contrôle du prix de revient. Ed : Delmas et Cie- Paris 1967.

-Affectation des charges directes et indirectes aux coûts.

« « L'affectation des charges se fait dans l'ordre suivant :

d'abords, l'affectation des charges directes aux produits concernés,

par la suite, vient celle des charges indirectes qui suit un certain nombre de phases qui sont nécessaires.

--Le transfert des charges des centres d'activités auxiliaires aux centres principaux par un système de clef de répartition.

--La prochaine phase est la sélection d'unités d'œuvre pour une deuxième répartition des centres de frais aux produits définitifs.

Toutefois, cette méthode des coûts, est plus ou moins remise en cause par les services comptables et financiers de l'ENCG, par le fait qu'elle donne une confiance exagérée au calcul des coûts et des prix de revient.

--Les éléments constitutifs des coûts et des prix de revient.

« « Chaque opération d'usinage et de production nous renvoie à trois principales phases pour le calcul des coûts et prix de revient.

La première phase, englobe :

- Les coûts d'achats des matières premières.
- Les coûts de main- d'œuvre.

La deuxième phase :

- Les coûts de productions.
- Les coûts de conditionnement.

La troisième phase :

- Les coûts de distribution.
- La somme de ces trois phases de frais et le prix de revient d'un produit.

Prix de revient= coût de production + coût de conditionnement+ coût de distribution. »

le prix de revient ou coût de revient

(a-1) Définition :

C'est la somme des coûts correspondant à l'ensemble des dépenses nécessaires pour élaborer et mettre sur le marché un bien ou service.

Définition proposée par l'Institut français de gestion.

Définition de la marge.

Une marge est la différence entre un prix de vente net (hors TVA), et un coût correspondant. Abdellah Boughaba Comptabilité analytique d'exploitation ED Berti 1998.

Définition du résultat.

C'est la différence entre un prix de vente et le coût de revient correspondant. Abdellah Boughaba Comptabilité analytique d'exploitation ED Berti 1998.

Définition du prix.

Le prix est l'expression monétaire de la valeur d'une transaction, ce terme s'applique uniquement aux relations de l'entreprise avec le milieu extérieur.

Marge et résultat : la différence.

La notion de résultat ne prend sens que dans l'optique du coût de revient complet, la notion de marge, elle, est liée à la notion de coût partiel.

3.3.3) Définition du coût.

Un coût représente la somme des charges relatives à un élément défini au sein du réseau comptable, un coût est défini par les caractéristiques suivantes :

- Le « champ d'application du calcul », un moyen d'explication, un produit, un stade d'élaboration du produit.
- Le « contenu » : les charges retenues en totalité ou partie pour une période déterminée.
- Le « montant » du calcul antérieur, (pré établi) ou postérieur (tout constaté) à la période considérée. (Institut français de gestion).

On peut le définir également comme étant « une accumulation des charges correspondant, soit à une fonction, ou une partie de l'entreprise, soit à un objet, une prestation de service, à un stade autre que le stade final.» Abdellah Boughaba Comptabilité analytique d'exploitation ED Berti 1998.

Il existe différentes optiques de ventilation des coûts parmi lesquelles :

Celle relative à la nature des objets, du coût d'achat, du coût de fabrication et du coût de distribution

Une seconde optique que l'on peut citer, est plus comptable, elle consiste à distinguer les coûts directs (matières premières, main d'œuvre directe...) des coûts indirects (main d'œuvre indirect, frais d'administration (Institut français de gestion).

Parmi plusieurs méthodes de calcul des coûts, l'ENCG utilise la méthode des coûts

unitaires pondérés (CUP).

La méthode du coût unitaire pondéré (CUP), consiste dans son principe à calculer pour chaque nature de matière ou de marchandise, le coût moyen unitaire pondéré, en divisant le coût total des entrées successives, par leurs quantités totales et à appliquer ce coût ainsi déterminé aux sorties de la période considérée. (Margerin(j),Ausset(g) : Comptabilité analytique, outil de gestion, aide à la décision,ED Sedifor- paris 1984.